



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2018

Mars 2019



© SIP

SOMMAIRE

A.	LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	5
A.1	Constitution	5
A.2	Élections.....	5
A.3	Administration transparente et ouverte	6
A.4	Autorité nationale de sécurité	6
B.	LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS.....	8
C.	LES SERVICES ET ORGANES	9
C.1	Le Service des médias et des communications (SMC)	9
C.1.1	L’agenda numérique « Digital Luxembourg »	9
C.1.2	Les communications satellitaires et les activités spatiales	22
C.1.3	La politique du spectre radioélectrique	24
C.1.4	Médias	25
C.1.5	Les services postaux.....	28
C.1.6	Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle.....	28
C.2	Le Service de renseignement de l’État (SRE)	31
C.2.1	Introduction	31
C.2.2	Missions	31
C.2.3	Représentation du SRE au niveau national.....	32
C.2.4	Exercices	33
C.3	Le Service information et presse du Gouvernement (SIP).....	34
C.3.1	Introduction	34
C.3.2	Communication gouvernementale et Internet.....	35
C.3.3	Organisation et relations presse	41
C.3.4	Revue de presse	43
C.3.5	Édition et coordination	44
C.3.6	Publication d’avis	46
C.3.7	Open data et accès à l’information.....	46
C.3.8	Systèmes d’information.....	48
C.4	Commission d’Économies et de Rationalisation	50
C.4.1	Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l’État au cours de l’exercice 2018 (numerus clausus)	50
C.4.2	L’élaboration d’avis en matière d’engagement et de remplacement de personnel de 2015 à 2018... ..	51
C.4.3	L’allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l’exercice 2018... ..	52
C.4.4	Intégration des procédures de gestion de la CER dans le système d’information centralisé SAP HR ..	52
C.5	Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN).....	54
C.5.1	Prévention et gestion de crise	54
C.5.2	Coordination en matière de lutte contre le terrorisme	55
C.5.3	Protection des infrastructures critiques	56
C.5.4	Cybersécurité et sécurité des communications.....	56
C.5.5	Activités sur le plan international	59

C.6	Service de la communication de crise	62
C.6.1	Stratégies et communication	62
C.6.2	www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU.....	62
C.6.3	Système d’alerte et d’information intégré de la population	62
C.6.4	Relations avec les acteurs nationaux.....	63
C.6.5	Relations internationales - BENELUX.....	63
C.6.6	Exercices	63
C.6.7	Situations d’urgence	63
C.7	Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA)	64
C.8	Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	65
C.8.1	Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	65
C.8.2	Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	65
C.9	Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation.....	67
C.9.1	Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.....	67
C.9.2	Suivi des travaux parlementaires.....	67
C.9.3	Statistiques concernant les publications	69
C.9.4	Outils mis à disposition par le Service central de législation	70
C.10	Commissariat du Gouvernement à la protection des banques de données auprès de l'État	74
D.	ANNEXES	76
D.1	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de l’année 2018	76
D.2	Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2018	77
D.3	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2018.....	78

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

A l'instar des années précédentes, l'année 2018 a été marquée par une forte intensité normative tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

A.1 Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la finalisation de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (doc. parl. 6030) ont été poursuivis. Le Ministère d'État a accompagné les travaux de la Commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle en participant à neuf réunions de ladite commission qui étaient majoritairement consacrées à l'examen des deuxième et troisième avis complémentaires du Conseil d'État des 14 mars 2017 et 21 mars 2018.

A.2 Élections

Le Ministère d'État a participé aux travaux législatifs au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle relatifs au projet de loi qui modifie aussi bien la loi électorale que la loi relative au référendum national (doc. parl. 7118), travaux qui ont abouti au vote dudit projet de loi fin février 2018. Grâce à l'entrée en vigueur de la loi du 8 mars 2018, la procédure électorale a été simplifiée dans l'intérêt de l'électeur et le vote par correspondance a été instauré en tant qu'alternative au déplacement aux urnes.

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 14 octobre 2018, le Ministère d'État a introduit dans la procédure réglementaire une série de projets de règlements grand-ducaux qui sont entrés en vigueur préalablement aux élections :

- le règlement grand-ducal du 17 avril 2018 portant désignation de l'organisme en charge de la fourniture des modèles de vote tactile à l'occasion des élections législatives, européennes et communales, qui porte exécution de l'article 79, paragraphe 2 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 selon lequel l'électeur déficient visuel est autorisé à formuler le vote en se servant du modèle de vote tactile qui lui est fourni par l'organisme désigné par règlement grand-ducal ;
- le règlement grand-ducal du 18 juin 2018 portant modification du règlement grand-ducal du 12 février 2009 relatif au bureau centralisateur gouvernemental installé à l'occasion des élections législatives, européennes et communales, qui détermine le montant des indemnités revenant aux membres du bureau centralisateur, tel que prévu par l'article 116^{ter}, paragraphe 5 de la loi électorale ;
- le règlement grand-ducal du 9 juillet 2018 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune, qui, conformément à l'article 54 de la loi électorale, a pour objet de déterminer, les localités de vote par commune et de définir les électeurs qui votent dans une des localités de vote et ceux qui votent au chef-lieu de la commune ;
- le règlement grand-ducal du 18 juillet 2018 déterminant les communes dans lesquelles des agents de l'État, adjoints au bureau centralisateur gouvernemental, sont autorisés à être présents dans les bureaux de vote principaux à l'occasion des élections législatives du 14 octobre 2018, tel que prévu par l'article 116^{ter}, paragraphe 4 de la loi électorale.

En perspective des élections européennes du 26 mai 2019, le Ministère d'État a déposé le 31 octobre 2018 un projet de loi qui vise principalement à modifier l'article 295 de la loi électorale en le complétant par une disposition qui règle expressément la possibilité pour les partis politiques d'inclure dans la dénomination de leur liste, reproduite sur le bulletin de vote, le nom du parti politique européen auquel ils sont le cas échéant affiliés, et accessoirement, à procéder à un toilettage de texte au niveau de ce même article (doc. parl. 7385).

Un projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de fixer au 26 mai 2019 la date des opérations électorales concernant le Parlement européen a été adopté par le Gouvernement en Conseil en sa séance du 30 novembre 2018. Le Conseil d'État a été saisi pour rendre son avis.

A.3 Administration transparente et ouverte

Les travaux parlementaires en relation avec le projet de loi relative à une administration transparente et ouverte (doc. parl. 6810) ont donné lieu à la loi du 14 septembre 2018.

Étant donné que les travaux préparatoires de la mise en place d'une Commission d'accès aux documents (ci-après « CAD ») prévue par la loi précitée ont révélé le risque qu'en l'absence de membres suppléants la CAD ne serait pas en mesure de siéger en cas d'empêchement soit de son Président, soit de plusieurs membres, un projet de loi portant modification de la loi précitée du 14 septembre 2018 a été déposé en date du 19 décembre 2018 (doc. parl. 7393). Ce texte vise à pallier ce problème de composition qui pourrait avoir pour conséquence que la CAD ne serait pas en mesure de rendre ses avis dans le délai imparti de deux mois, en ce qu'il prévoit la nomination d'un nombre double de suppléants choisis selon les mêmes critères que les membres.

A.4 Autorité nationale de sécurité

Le projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et du Code pénal (doc. parl. 6961) a été déposé le 2 mars 2016.

Suite à l'avis du Conseil d'État du 25 mai 2016, le Gouvernement a travaillé sur l'élaboration d'amendements gouvernementaux qui ont été déposés le 26 juin 2018. La période d'élaboration relativement longue s'explique par le fait que le Gouvernement a voulu saisir l'occasion pour prendre en compte un premier retour de l'application de la nouvelle loi organique du Service de renseignement de l'État (SRE).

Alors que les fonctions de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) sont actuellement assumées par le SRE, le Gouvernement propose de créer l'ANS en tant qu'administration indépendante.

En effet, tant le cadre légal que les missions et les méthodes du SRE ont fortement évolué depuis le dépôt du projet de loi n°6961, ceci notamment en raison de l'entrée en vigueur de la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État.

Au vu de ces évolutions, le Gouvernement estime qu'il est désormais temps de scinder le SRE et l'ANS et d'adapter le cadre légal afin de permettre au SRE de se concentrer sur ses missions essentielles, à savoir celles prévues à l'article 3 de la loi précitée du 5 juillet 2016, et de permettre à l'ANS de se constituer en tant qu'administration indépendante reposant sur une base légale propre définissant clairement ses missions, ses méthodes et son fonctionnement.

Le Gouvernement propose également des précisions à la procédure de l'enquête de sécurité opérée dans le contexte de l'octroi des habilitations de sécurité.

Les amendements gouvernementaux précités ont été avisés par le Conseil d'État en date du 13 novembre 2018.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2018, 40 réunions du Conseil ont eu lieu.

Dans le cadre de la collaboration entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un État démocratique, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias et des communications (SMC)

C.1.1 L'agenda numérique « Digital Luxembourg »

Digital Luxembourg est une initiative gouvernementale pluridisciplinaire, créée afin d'unifier et de renforcer les actions entreprises à l'échelle nationale en faveur de la digitalisation.

Les activités de Digital Luxembourg s'articulent autour de ses trois missions :

- Promouvoir et renforcer les actions existantes de digitalisation
- Servir de catalyseur à de nouvelles initiatives innovantes
- Améliorer la visibilité d'initiatives numériques et de la digitalisation du Luxembourg aux niveaux national et international.

Pour mener à bien cette mission, une approche horizontale qui se veut avant tout collaborative, flexible et centrée sur l'humain a été adoptée. Elle est concentrée sur cinq domaines clés : le développement des compétences et des talents, des infrastructures numériques, de l'environnement réglementaire, de politiques des données, de l'écosystème d'innovation ainsi que la modernisation et la numérisation de l'Administration.

L'initiative Digital Luxembourg est gérée par le SMC qui préside son Comité de Coordination composé de haut fonctionnaires représentant un large spectre d'instances gouvernementales ; pilote son Project Management Office (PMO) ; lance des initiatives en collaboration avec d'autres partenaires publics et privés (exemple : Luxembourg Tech School) et construit et gère la marque Digital Luxembourg et se charge de la communication autour de l'initiative.

En 2018, l'accent a été mis sur l'amélioration de la communication autour de Digital Luxembourg, en commençant par une révision de la stratégie de communication et en aboutissant à une refonte de la marque Digital Luxembourg, la conception et publication d'un nouveau [site web](#), la révision et rédaction du contenu en communication pour le nouveau site web et tout autre [support de communication](#) ou encore le bilan annuel intitulé [progress report Spring 2018](#).

De plus, des séries de vidéos promotionnelles telles la série pour promouvoir [l'écosystème start-up au Luxembourg](#), la [série de vidéos autour de la 5G](#), et un nombre de vidéos informationnelles ont été tournées tout au long de l'année (22 vidéos en total pour 2018). Des séries d'articles éducatifs portant sur les différentes nouvelles technologies et leur impact ont été publiées depuis le début de l'été 2018 : la série [What The Tech ?!](#) ; la série [Tech Talk](#) en cours jusqu'en début 2019 ; et la série [Digital Wellbeing](#) en cours jusqu'en fin d'année.

C.1.1.1 Les infrastructures TIC

C.1.1.1.1 Une stratégie 5G ambitieuse pour le Luxembourg

L'année 2018 a été l'année de lancement de la stratégie nationale en matière de réseaux mobiles de 5^e génération (5G) au Luxembourg.

Les réseaux 5G seront essentiels pour permettre la prochaine vague de productivité et d'innovation dans les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise et pour ouvrir de nouvelles opportunités dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Le réseau 5G

constituera un élément crucial de l'infrastructure nationale, pour les entreprises, mais aussi pour les citoyens.

La stratégie a été présentée par le Premier Ministre le 12 septembre 2018 et s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour la 5G de la Commission européenne qui vise de premiers déploiements en 2020. Elle a été élaborée après consultation de nombreux acteurs intéressés, comme suite à une réunion du groupe de travail « infrastructures » de Digital Luxembourg sur ce sujet en juillet 2017.

La stratégie 5G est basée sur une analyse de divers aspects du réseau 5G, tels que les modèles commerciaux, la demande du marché, les considérations réglementaires et les modèles de financement. La stratégie ambitionne de positionner le Luxembourg parmi les pionniers de la 5G, et ceci notamment par la mise en place de premiers déploiements au moyen de projets pilotes. Ces projets pilotes devraient être lancés dès 2019/2020.

Les zones envisagées pour le déploiement de projets pilotes sont :

- une partie du plateau du Kirchberg avec les infrastructures culturelles et de loisirs ;
- le site de Belval avec l'université ;
- le centre « CFL Multimodal » à Dudelange ;
- le "Automotive Campus" à Bissen ;
- un tronçon d'un grand axe de circulation.

Lors d'une conférence grand-public en novembre 2018, les acteurs ont pu s'échanger sur les différents nouveaux usages qui pourraient se baser sur cette technologie de communication mobile. Suite à cette conférence, le SMC entamé les travaux de préparation pour un appel à projets à lancer en 2019.

C.1.1.1.2 Intelligence artificielle – déclaration européenne

En 2018, le SMC a poursuivi son travail de préparation et de prospection en relation avec les technologies d'intelligence artificielle (IA). En mars, une conférence à l'égard des centres de données a été organisée afin de sensibiliser aux nouvelles opportunités de ces technologies. Au niveau européen, le SMC a participé à l'élaboration d'une déclaration européenne à caractère politique en faveur des technologies IA, qui a été cosignée par le Luxembourg. Par la suite, le SMC a contribué à l'élaboration du plan d'action coordonné en matière d'IA lancé par la Commission européenne.

C.1.1.1.3 Intelligence artificielle - partenariat NVIDIA

Après avoir développé les liens avec l'entreprise Nvidia, protagoniste du marché des GPU (cartes graphiques) et catalyseur du développement de technologies IA, le SMC a lancé une coopération structurée entre acteurs de la recherche luxembourgeoise qui a permis de signer en juin un premier accord de coopération entre Nvidia et les acteurs luxembourgeois. Par la suite, un cadre de coopération a été négocié entre les acteurs de recherche publics et privés et Nvidia afin de créer un laboratoire de recherche en matière de technologies IA.

C.1.1.1.4 Pénétration de l'ultra haut-débit

Le déploiement des réseaux à ultra-haut débit suit son cours en vertu de la « Stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit – L'ultra-haut débit pour tous » du Gouvernement, qui

poursuit l'objectif de permettre à tous les ménages luxembourgeois d'avoir à terme accès à des vitesses de connexion internet ultra rapides de 1 Gbit/s.

- Le déploiement de l'infrastructure fixe

L'Institut luxembourgeois de régulation a publié le 28 novembre 2018 la « fiche statistique internet fixe » dont il ressort que le nombre de logements et locaux raccordés en fibre optique a augmenté à 180 200 unités (+8,82%) fin juin 2018. Ainsi, la couverture FTTH (fibre to the home) est passée de 57% mi-2017 à 60% mi-2018. Autres constats: les opérateurs alternatifs augmentent graduellement leur part de marché et la part des réalisations Internet fixe en infrastructure fibre optique a augmenté sur un an de 22,9% à 31,8% des accès Internet fixe. L'accès Internet fixe en fibre optique a attiré ainsi 69 305 clients fin juin 2018. En outre le plus grand câblo-opérateur au Luxembourg est passé à la vitesse supérieure en 2018 en introduisant la technologie DOCSIS 3.1, qui permet un débit supérieur à 1 Gbit/s en voie descendante.

Le Luxembourg maintient sa position dans le peloton de tête par rapport à d'autres pays européens en matière de couverture en ultra-haut débit. La couverture est caractérisée par l'écart relativement faible entre régions rurales et urbaines. La possibilité pour une grande partie des consommateurs d'être raccordés à deux réseaux et de pouvoir donc choisir entre des offres alternatives pour l'accès Internet fixe par le cuivre, la fibre optique ou le câble coaxial, permet une évolution vers une concurrence durable basée sur les infrastructures.

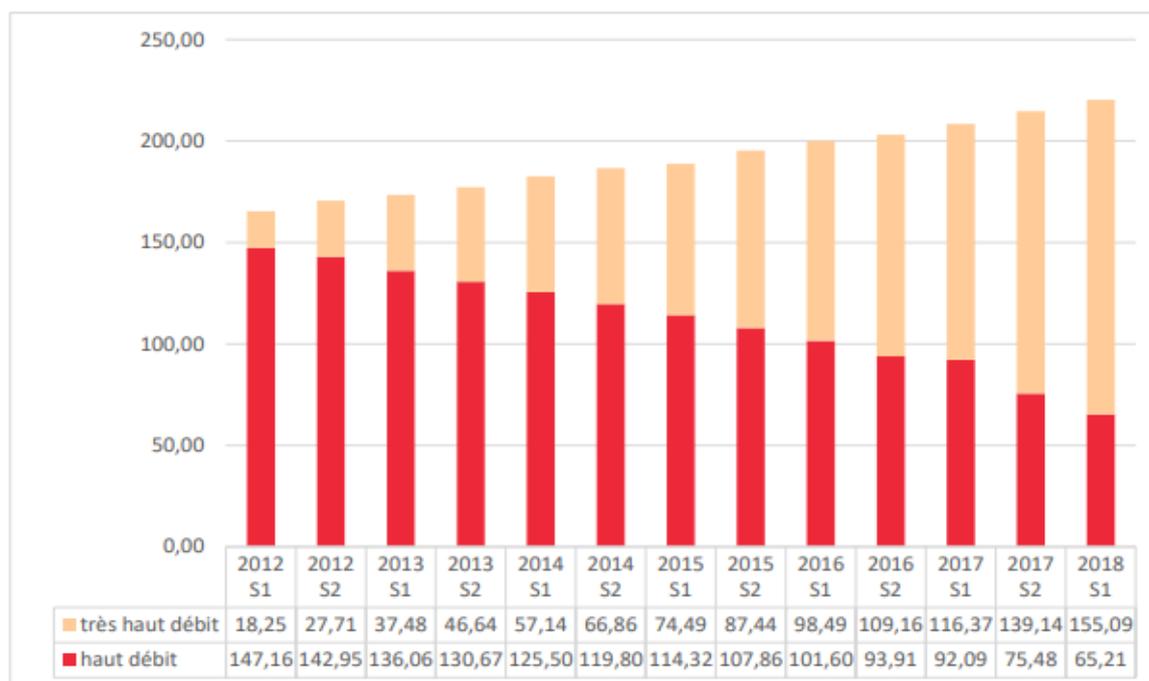
La disponibilité d'accès Internet fixe en vitesse annoncée 30Mbit/s, 100Mbit/s et 1Gbit/s en voie descendante sur base de la couverture des réseaux par vitesse et commune est aussi documentée sur le site www.geoportail.lu de l'Administration du cadastre et de la topographie.

- La demande des consommateurs finaux

Avec un nombre croissant de foyers et une activité économique soutenue, le nombre d'accès Internet sur les réseaux fixes a atteint un nouveau record fin juin 2018 avec 220 300 raccordements vendus. Le nombre de nouveaux accès Internet a augmenté de 11 840 unités sur une base annuelle, soit une hausse de 5,6% par rapport à 2017. Ce total comprend les accès Internet haut débit (HD) et très haut débit (THD) en service à la fin du premier semestre 2018 et commercialisés auprès des particuliers et des entreprises. La part des accès commercialisés aux entreprises correspond à environ 20% du parc total. Environ trois quarts des logements au Luxembourg disposent d'un accès Internet par réseau fixe.

Depuis mi-2016, le nombre de raccordements très haut débit (THD) avec une vitesse supérieure ou égale à 30 Mbps représente plus de la moitié des raccordements vendus. La demande des consommateurs pour des vitesses maximales en voie descendante supérieures ou égales à 100Mbps continue d'augmenter significativement pour devenir le plus important segment choisi par les consommateurs.

Graphique 2 : Nombre d'accès Internet à haut et très haut débit, en milliers



Source : Fiche statistique Internet fixe de Novembre 2018, Institut luxembourgeois de régulation

- Réduction des coûts du haut débit – câblage interne

La loi du 22 mars 2017 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit et modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis facilite la mise en place de réseaux de communications électroniques à haut débit jusqu'à l'utilisateur final, notamment en prévoyant l'obligation d'installer des infrastructures physiques et le câblage adapté au haut débit à l'intérieur des bâtiments neufs et en facilitant la prise de décision pour la modernisation du câblage interne dans les immeubles existants détenus en copropriété. Un règlement grand-ducal du 17 août 2018 détermine les caractéristiques techniques afin de moderniser le câblage interne des bâtiments.

Pour les immeubles neufs ou faisant l'objet d'une rénovation de grande ampleur, l'infrastructure devra comprendre la fibre optique ainsi que le câble coaxial, même si l'immeuble n'est pas encore connecté à la fibre ou au câble. Le règlement est ainsi technologiquement neutre.

Si l'immeuble n'est pas encore connecté au réseau à fibres optiques, les infrastructures d'accueil devront en outre être munies d'un câblage en paires métalliques torsadées permettant de continuer à l'intérieur du bâtiment le réseau en cuivre. En effet, la continuation du réseau d'accès en cuivre représente la solution la plus économiquement et techniquement adaptée dans ce cas.

Dans le cas des immeubles existants (en dehors de l'hypothèse de travaux de grande ampleur), l'infrastructure d'accueil devra, si son installation est décidée par l'assemblée générale des copropriétaires, être munie d'un câblage en fibre optique et d'un câble coaxial, si la configuration de l'immeuble le permet et si le coût n'est pas disproportionné.

C.1.1.1.5 Renforcement du nœud d'échange Internet LU-CIX

Le bon fonctionnement du nœud d'échange Luxembourg Commercial Internet Exchange (LU-CIX) revêt un intérêt stratégique majeur pour le pays. La connexion des opérateurs de télécommunication actifs au Luxembourg au réseau LU-CIX a de nombreux avantages : elle permet d'éviter que le trafic échangé entre acteurs luxembourgeois ne fasse un grand détour par l'étranger, avec une perte de temps et de qualité et tous les risques de sécurité qui y sont liés. Grâce à la connexion directe entre acteurs luxembourgeois facilitée par LU-CIX, le temps de latence est considérablement réduit. Afin de permettre à LU-CIX de développer son activité par la mise à disposition de services de nœud d'échange de trafic Internet de 100 GB/s, l'État a signé en 2016 avec LU-CIX une convention pour la fourniture d'un service d'intérêt économique général dotée d'un financement à hauteur de 850.000 € sur une période de 6 ans. En 2018, la tranche versée était de 170.000 €. Ce financement a permis à LU-CIX d'investir dans de nouvelles infrastructures et de se doter des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses obligations et de proposer de nouveaux services tels qu'un « Service Level Agreement » (SLA) sur les services de nœud d'échange, ainsi qu'un support technique disponible 24h/24 et 7j/7. Afin d'offrir à LU-CIX davantage de sécurité financière à moyen terme et de permettre le renforcement de la sécurité de son réseau, il a été décidé de renouveler la convention de façon anticipée pour la période 2019-2024. La nouvelle convention a été signée en janvier 2019.

C.1.1.1.6 Infrachain

L'initiative lancée en 2017 est dorénavant forte de 42 membres en provenance de 7 États-membres différents (LU, BE, NL, FR, UK, IT, SI). Les principaux événements en 2018 étaient l'organisation du Infrachain Summit le 17 mai, la mise en place d'un environnement test, la finalisation de la gouvernance interne de l'organisation et l'élaboration d'une position RGPD (Règlement général sur la protection des données personnelles) en matière de blockchain. Les principaux objectifs pour 2019 sont le lancement des premiers cas d'utilisation sur le réseau Infrachain, la définition d'un co-branding Infrachain et le renforcement d'Infrachain comme centre de compétences. Tout au long de l'année, le SMC a soutenu l'équipe de l'initiative dans le contexte de ces objectifs.

C.1.1.1.7 Wifi4EU

La Commission européenne a lancé en 2018 le projet WIFI4EU qui prévoit l'octroi de subsides afin de stimuler l'offre de services WiFi de haute qualité et gratuits dans certains espaces publics. L'ambition est la connectivité et l'accès à Internet dans les villes et communes en Europe.

Ainsi, le premier appel d'intérêt ciblé sur les communes a été lancé en septembre 2018. Le SMC a entrepris des actions de promotion de cet appel, entre autre en collaboration avec le SYVICOL. La totalité des « vouchers » réservés pour le Luxembourg a pu être attribuée. Les communes bénéficiaires sont: Bertrange, Bissen, Bous, Diekirch, Dudelange, Echternach, Ettelbruck, Flaxweiler, Frisange, Kehlen, Mamer, Mersch, Mondercange, Stadtbredimus et Wiltz.

A noter qu'ultérieurement, d'autres appels d'intérêt seront lancés avec une cible plus élargie (incluant, par exemple, des espaces publics tels que les bibliothèques, hôpitaux, etc.).

C.1.1.2 Politiques numériques au niveau européen

Depuis l'adoption de la stratégie pour un marché unique numérique par la Commission en 2015, les chantiers législatifs ont été nombreux afin d'approfondir le marché intérieur et l'adapter à l'ère de l'économie numérique. Dans la continuité des travaux de l'année 2017, les présidences successives bulgare et autrichienne ont pu profiter des progrès réalisés antérieurement et ont ainsi eu l'opportunité d'aboutir à l'adoption finale de bon nombre de dossiers et de faire des progrès importants sur les dossiers encore en cours de négociation.

C.1.1.2.1 Accord et adoption de la proposition de révision de la directive « services de médias audiovisuels »

Face à l'évolution du secteur audiovisuel, caractérisée par les avancées technologiques, l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise et la transformation des modes de visionnage du contenu, la Commission a proposé une modernisation du cadre réglementaire actuel pour l'adapter à l'ère du numérique. Il s'agit notamment de garantir la protection des mineurs et des consommateurs et d'aligner davantage les règles relatives aux services de télévision et aux services à la demande en tenant compte de la convergence des médias, notamment en matière de communications commerciales audiovisuelles. La Commission a également proposé un élargissement du champ d'application de la directive en incluant les plateformes de partage de vidéos. Un des principaux défis lors des négociations a été le maintien du principe du pays d'origine que le Luxembourg s'est efforcé de défendre. Les discussions très difficiles ont été lancées sous Présidence slovaque, se sont poursuivies sous les présidences maltaise et estonienne et se sont finalement achevées sous présidence bulgare.

C.1.1.2.2 Accord et adoption de la proposition du « Code européen des communications électroniques »

Dans le contexte des propositions pour le marché unique numérique, la Commission a proposé de réviser le cadre réglementaire en matière de télécommunications afin de l'adapter à un marché en transformation. Pour atteindre les objectifs en matière de connectivité, de nombreux investissements seront nécessaires au cours de la décennie à venir. Le code, qui devra remplacer le paquet actuel de quatre directives (dites « directive cadre », « directive accès », « directive autorisation » et « directive service universel ») a vocation à stimuler l'investissement et à renforcer le marché intérieur et les droits des consommateurs. La Commission entend réduire les divergences entre les pratiques réglementaires au sein de l'Union. Après que la présidence estonienne avait réussi à procéder à l'adoption d'une orientation générale au Conseil, les négociations ont été lancées directement avec le Parlement européen. Au regard du nombre de propositions au sein de ce Code, les négociations ont été longues et malgré quelques divergences notoires entre les positions du Conseil et du Parlement ont abouti avec succès sous présidence bulgare. Ainsi, le Code européen des communications électroniques a été adopté et publié le 17 décembre 2018. Le délai de transposition est de 24 mois.

C.1.1.2.3 Groupes de travail « Télécommunications » du BENELUX

L'Assemblée interparlementaire du BENELUX a adopté une recommandation relative aux voitures autonomes, qui prévoit de prendre différentes mesures afin de faciliter l'avènement de voitures autonomes. Il s'agit notamment de préconiser le recours à la 5G, de prévoir des exigences de qualité dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données, et de mener une campagne de sensibilisation auprès des citoyens pour susciter l'adhésion à la voiture autonome. Cette recommandation a notamment été la thématique principale du groupe de

travail « Télécommunications » du BENELUX qui a réuni, sous présidence belge, les représentants ministériels et les régulateurs nationaux des trois pays membres du BENELUX. Des échanges ont également eu lieu concernant les expériences récentes des régulateurs en matière de réglementation de l'accès aux réseaux à ultra-haut débit, en matière de déploiement des réseaux à ultra-haut débit en zones rurales et dans les régions frontalières, ainsi que de déploiement de la 5G.

C.1.1.2.4 Proposition de règlement « Top Level Domain .eu »

Le Top level domain (TLD) « .eu » a été créé à l'initiative de la Commission européenne. Le domaine a été ouvert à l'enregistrement en avril 2006 et est géré par le registre EURid sous contrat avec la Commission européenne. L'environnement en ligne, le marché et le contexte politique et législatif de l'UE ont considérablement changé au cours des dix dernières années. C'est pourquoi la Commission a procédé à un examen du programme Regulatory Fitness and Performance Programme (REFIT) des règlements « .eu », qui a abouti à une nouvelle proposition législative sur le TLD « .eu », l'objectif de la proposition étant de moderniser le cadre juridique en remplaçant les règlements actuels par un instrument juridique fondé sur des principes plus légers, plus efficaces et à l'épreuve du temps et de créer une nouvelle structure de gouvernance, impliquant un organisme multipartite distinct, dans le but de renforcer et d'élargir la contribution à la performance du TLD « .eu ». Les négociations, débutées sous Présidence autrichienne, ont abouti rapidement, ce qui a permis à la Présidence de lancer en octobre 2018 les négociations avec le Parlement européen. Un accord final a été trouvé fin décembre 2018.

C.1.1.2.5 Proposition de règlement « Digital Europe Programme »

Dans le cadre des propositions sur le cadre financier pluriannuel (CFP 2021-2027), la Commission européenne a présenté une proposition de règlement établissant le programme pour une Europe numérique pour la période 2021-2027. La proposition vise à établir un instrument de dépenses pour accompagner les besoins d'investissements et faire face aux défis liés à la transformation. Le but est de renforcer les capacités numériques de l'UE dans cinq domaines clés (ce qu'on appelle les « objectifs spécifiques »): le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la confiance, les compétences numériques avancées et le déploiement, la meilleure utilisation des capacités numériques et l'interopérabilité. L'enveloppe financière globale proposée s'élève à 9,2 milliards €, mais ce montant sera négocié par les ministères de finances des États membres à un stade ultérieur. Les négociations au Conseil se sont déroulées assez rapidement sous Présidence autrichienne ; celle-ci avait fixé l'objectif de pouvoir adopter une orientation générale partielle pour le Conseil « Transports, télécommunications et énergie » du 4 décembre. Les discussions se poursuivront en 2019.

C.1.1.2.6 « Connecting Europe Facility (CEF) »

Dans le contexte des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, la Commission européenne a proposé de renouveler la Connecting Europe Facility (CEF), un programme de financement qui soutient le développement des infrastructures de transport, d'énergie et numériques au sein des réseaux transeuropéens. Pour la période 2021-2027, la Commission propose un budget total de 42,3 milliards € en prix courants pour soutenir des projets d'infrastructures reliant des régions de l'UE (les réseaux transeuropéens), notamment des projets transfrontaliers à forte valeur ajoutée. Par rapport au premier CECR, la nouvelle proposition vise à accélérer la décarbonatation et la numérisation de l'économie de l'UE en intégrant mieux les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique, et à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'UE. Elle devrait également soutenir l'emploi, la

croissance économique et le déploiement de nouvelles technologies. L'enveloppe plus spécifiquement liée au numérique s'élève à 3 milliards € et devrait améliorer la connectivité numérique en créant des réseaux à très haut débit qui serviront de base à de meilleurs services numériques. Elle pourrait financer des projets visant à fournir des réseaux 5G le long d'axes de transport importants, une connectivité Gigabit aux institutions comme les hôpitaux ou les écoles, et une connectivité sans fil aux communautés locales. Les discussions sont en cours et devront se poursuivre en 2019.

C.1.1.2.7 Accord et adoption de la proposition de règlement sur la libre circulation des données non-personnelles Free Flow of Data

Afin de libérer tout le potentiel de l'économie européenne fondée sur les données, la Commission européenne avait présenté en septembre 2017 sa proposition législative pour un règlement sur la libre circulation des données non-personnelles à l'intérieur de l'Union européenne. L'objectif de la proposition succincte était de faire face aux entraves à la mobilité des données en Europe en éliminant au maximum les obligations de localisation de certaines données dans un lieu ou un territoire géographique spécifique aux fins de leur stockage ou de leur traitement. Vu l'importance de cette proposition pour stimuler davantage l'économie numérique en Europe, le Conseil et le Parlement ont réussi à trouver un accord sous présidence bulgare.

C.1.1.2.8 La protection des données personnelles appliquée aux communications électroniques (e-Privacy)

Dans le cadre de la stratégie pour un marché unique numérique, la Commission européenne a présenté, le 10 janvier 2017, une proposition de règlement e-Privacy afin de remplacer la Directive 2002/58/CE (« vie privée et communications électroniques »). La proposition vise à préciser et à compléter le Règlement général de la protection des données personnelles (RGPD) en ce qui concerne la protection des données de communications électroniques. Elle a pour ambition de tenir compte des évolutions technologiques et économiques ainsi que des changements de comportement des utilisateurs depuis la dernière modification de la Directive 2002/58/CE en 2009. Elle vise aussi une approche harmonisée dans l'UE, car en tant que Règlement européen elle serait d'application directe dans tous les États membres. Le Parlement européen a présenté son rapport le 23 octobre 2017. La présidence autrichienne du Conseil de l'UE a présenté un rapport sur l'état des travaux le 23 novembre 2018. Les discussions se poursuivront sous présidence roumaine.

C.1.1.2.9 Proposition de révision de la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public (ISP)

En avril 2018, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures, encore appelées « *data package* », destinées à accroître la disponibilité des données dans l'UE. Dans ce contexte, elle a présenté une révision de la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public (Directive 2013/37/UE). Le secteur public étant détenteur d'importantes quantités de données, allant des données géographiques et météorologiques aux données éducatives, économiques et sociales, l'objectif de cette révision est d'améliorer les conditions de réutilisation des données publiques dans des conditions non restrictives (comme par exemple principe de gratuité pour obtenir les données). Le Conseil et le Parlement ayant arrêté leurs positions respectives en novembre et en décembre, les négociations interinstitutionnelles ont encore débuté en 2018. Les discussions se poursuivront en 2019.

C.1.1.2.10 Comité de la Politique de l'Économie Digitale à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le SMC représente le Luxembourg au niveau du Comité de la Politique de l'Économie Digitale (CDEP) auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce comité émet des lignes directrices pour l'action politique des gouvernements leur permettant de mieux faire face à la digitalisation croissante de l'économie et de la société.

Le SMC couvre également les groupes de travail (GT) mandatés par ce comité, notamment le GT Services et Infrastructures de communications, le GT Sécurité et Vie privée et le GT Mesure et analyse de l'économie digitale, si des thèmes stratégiques sont à l'ordre du jour.

Le CDEP est à l'origine du « *Digital Economy Outlook* », une publication reconnue qui répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. En 2018, en collaboration avec les instances publiques et privées concernées, le SMC a coordonné les questionnaires requis par le *Digital Economy Outlook*, afin de garantir la visibilité du Luxembourg dans cette publication. La technologie blockchain et l'intelligence artificielle représentaient les sujets phares de 2018.

Aussi, l'OCDE a poursuivi son programme de travail « *Going Digital* » qui est dirigé par un Steering Committee transversal qui couvre 14 comités de l'OCDE. Le CDEP est en charge du volet opérationnel de la mise en œuvre de « *Going Digital* ». En 2018 ont commencé les préparatifs d'une grande conférence à l'OCDE le 11-12 mars 2019 lors de laquelle sera officiellement communiqué le rapport final du programme horizontal « *Going Digital* ».

C.1.1.2.11 Gouvernance de l'Internet

Le terme gouvernance de l'Internet désigne les actions publiques et privées qui ont comme finalité la sécurité, la stabilité et la résilience des réseaux qui constituent le fondement d'une économie de l'internet fiable et accessible à tous.

L'Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers (ICANN), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une des organisations-clés qui forment la gouvernance de l'Internet. Le SMC représente le Luxembourg dans le « Governmental Advisory Committee (GAC) » de l'ICANN, ainsi que dans le *High Level Group of Internet Governance de la Commission européenne*.

Thèmes importants pour le Luxembourg en 2018 :

- Concernant l'accès aux données personnelles contenues dans le « whois » (répertoire des propriétaires de noms de domaines), les gouvernements furent appelés à assister la direction de l'ICANN à établir un règlement qui reformera le whois afin d'être en conformité avec le RGPD ;
- En vue de séries ultérieures de nouvelles extensions de noms de domaines génériques de premier niveau, le GAC a été consulté en son avis concernant une approche d'intérêt public concernant la protection des dénominations géographiques dans le Système des Noms de Domaines international (DNS) ;
- Suivi des questions ayant trait à l'utilisation de noms de domaines à deux lettres lorsque ces deux lettres forment des codes pays (par exemple LU, FR, DE, etc.) ;
- Protection des dénominations des organisations internationales (par exemple Croix-Rouge, etc.) dans les extensions de noms de domaines de premier niveau.

Lors du *High Level Governmental Meeting de l'ICANN* en octobre 2018, le Luxembourg, représenté par le SMC, était intervenu au sujet du « The Role and Impact of Internet Technological Evolution on ICANN ».

C.1.1.3 Régulation des données

C.1.1.3.1 Protection des données personnelles

- Cadre général en matière de protection des données personnelles

Le Règlement européen 679/2016 « Règlement général sur la protection des données » (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018 dans tous les États membres. Afin d'être conforme, il était nécessaire d'adopter une nouvelle loi organique pour la Commission nationale pour la protection des données (CNPd). De plus, le RGPD laisse une marge de manœuvre aux États membres pour prendre des mesures nationales supplémentaires dans des domaines spécifiques tels que la Recherche et la liberté d'expression. Aussi, le SMC, en étroite collaboration avec les parties prenantes, a élaboré le projet de loi n°7184. Ce projet de loi a finalement été voté par la Chambre et est devenu la *Loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la CNPD et mise en œuvre du RGPD, portant modification du Code du travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État*.

Par ailleurs, le Luxembourg a signé, le 10 octobre 2018, le Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») du Conseil de l'Europe. Ce protocole d'amendement est aussi désigné en tant que Traité n°223 ou « Convention 108+ ». La Convention 108 était le premier instrument international contraignant en matière de protection des données personnelles, signée par le Luxembourg le 28 janvier 1981 et entrée en vigueur le 1^{er} juin 1988. Son protocole d'amendement « Convention 108+ » vise à répondre aux défis de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à renforcer la mise en œuvre de la Convention 108 et à préserver la cohérence et la compatibilité avec d'autres cadres juridiques, dont celui de l'UE (RGPD).

- La protection des données appliquée aux institutions européennes

La Commission européenne avait présenté, le 10 janvier 2017, une proposition de règlement visant à aligner les dispositions du Règlement (CE) n° 45/2001 (instrument principal législatif de l'UE en matière de protection des données à caractère personnel pour les organes et institutions de l'Union) sur les principes et règles prévus par le RGPD. Le *Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE* a été adopté le 23 octobre 2018.

- Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers

La Commission européenne a lancé la procédure d'adoption de sa décision d'adéquation avec le Japon le 5 septembre 2018. Une telle décision permettra de faciliter le transfert de données personnelles entre l'UE et le Japon, tout en garantissant un niveau adéquat de protection essentiellement équivalent à celui garanti à l'intérieur de l'UE. L'adoption de la décision par le collège des commissaires est prévue pour janvier 2019.

C.1.1.3.2 Open Data

En 2018, le SMC a continué à soutenir la politique open data des acteurs dans le cadre de Digital Luxembourg. Il a notamment financé une étude d'impact élaborée par le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) afin d'étudier en détail le fonctionnement et la mise en œuvre de la politique open data. Il a également coorganisé et cofinancé le hackathon « Game of Code », évènement annuel qui assure une grande visibilité au portail open data. Vers la fin 2018, finalement, le SMC, ensemble avec le SIP a entrepris une phase d'évaluation de la politique open data et a entamé une révision de la stratégie globale afin d'intégrer de nouveaux éléments. Cette nouvelle stratégie sera présentée début 2019.

C.1.1.4 Promotion des compétences numériques

La technologie évolue plus rapidement que jamais, générant des types d'emplois et de secteurs d'activités nouveaux qui requièrent de nouvelles compétences et une formation continue de pointe pour s'adapter aux besoins en constante mutation. La force de travail d'aujourd'hui et de demain doit disposer des aptitudes nouvelles et se montrer entreprenante. Le développement des compétences numériques est ainsi un prérequis essentiel pour une économie luxembourgeoise compétitive dans le futur.

En collaboration avec toutes les parties prenantes du secteur public et privé, Digital Luxembourg vise à identifier et développer les compétences nécessaires pour l'avenir afin de satisfaire les besoins du marché de l'emploi actuel et futur, à pallier le manque de compétences numériques et à combler le fossé entre formation et marché de l'emploi. La politique gouvernementale se concentre sur 4 cibles prioritaires : jeunes et étudiants, spécialistes TIC, force de travail et demandeurs d'emploi, ainsi que le citoyen en général.

C.1.1.4.1 Développement de l'éducation digitale des jeunes

Le système scolaire représente le terrain le plus fertile pour le développement des compétences numériques et la sensibilisation aux technologies dès le plus jeune âge. Digital Luxembourg soutient la stratégie « Digital(4)Education » du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et a collaboré, tout au long de 2018, à plusieurs projets, notamment avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et le Service national de la Jeunesse (SNJ), tels que : participation à la « International Computer and Information Literacy Study » (ICILS) 2019, afin de mieux mesurer les compétences des élèves dans le domaine de l'informatique ; sensibilisation aux formations STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) via les lycées dotés du label « Future Hub » ; développement de la « Luxembourg Tech School », visant à motiver filles et garçons pour devenir des « digital leaders », qui est passée en 2018 à 11 lycées et plus de 120 élèves inscrits.

En janvier 2018, Digital Luxembourg a entamé ensemble avec le SNJ l'organisation systématique d'ateliers « Coding 4 Kids » en s'appuyant en cela sur l'expertise du CodeClub Asbl. Le but primordial du projet « Coding 4 Kids » est de donner à chaque enfant âgé entre 8 et 12 ans la chance d'obtenir une première expérience avec la programmation ; expérience transmise de manière ludique, et en dehors du programme scolaire traditionnel.

Concrètement, les ateliers de programmation sont prévus dans le « Makerspace Base 1 » du Forum Geesseknäppchen, et surtout aussi dans les maisons relais qui participent au projet-pilote « Makerspaces » au niveau communal, parce que le but est d'étendre l'offre « Coding 4 Kids » sur une zone plus large du territoire luxembourgeois. Dans le même ordre d'idées, Digital

Luxembourg a soutenu le projet « Kniwwelino 2 School », cofinancé par le Fonds national de la Recherche et mis en œuvre par le LIST. Il s'agit d'approcher des enseignants motivés d'une douzaine de lycées et d'écoles fondamentales avec des boîtes à outils contenant des microcontrôleurs Kniwwelino munis d'une puce Wi-Fi permettant à plusieurs Kniwwelinos de se connecter entre eux ou à Internet. Kniwwelino peut être lié à des installations IoT (Internet of Things). Les experts du LIST élaborent avec les enseignants des solutions permettant d'utiliser Kniwwelino pour transmettre le goût des technologies aux filles et garçons.

En juillet 2018, Digital Luxembourg, ensemble avec le SCRIPT, a initié un projet de cours de programmation de courte durée « CodeKlass » avec pour objectif de sensibiliser des jeunes de classes terminales aux attraits du code et à la programmation peu importe leur orientation universitaire ou professionnelle.

En octobre 2018, lors de la traditionnelle CodeWeek européenne, Digital Luxembourg, ensemble avec le SCRIPT, a encouragé les lycées à organiser pour les élèves des actions ludiques centrées sur le « code ». Bon nombre de lycées, surtout ceux dotés de cellules « Makerspaces », ont ainsi participé à la CodeWeek 2018.

C.1.1.4.2 Attraction et formation de spécialistes TIC

La pénurie de spécialistes TIC oblige le Luxembourg à former des futurs spécialistes TIC sur son territoire, mais également d'attirer des talents d'autres pays.

En mai 2018, Digital Luxembourg a cofinancé ensemble avec le Service « Nation Branding » du Ministère des Affaires étrangères et européennes la troisième édition de la soirée de recrutement « Digital Plug & Work » à Paris. L'objectif était d'effectuer la promotion du marché de l'emploi luxembourgeois à l'étranger et permettre aux entreprises luxembourgeoises d'entrer directement en relation avec de nouvelles compétences mobiles vers le Luxembourg. Plus d'une cinquantaine de recrutements ont pu être effectués.

En juin 2018, Digital Luxembourg, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont invité des filles des classes de 2^e et 4^e professeurs de l'École Privée Fieldgen à la CEBiT afin de promouvoir les métiers du numérique dans le cadre d'un 'Girls in ICT Day' à la CEBiT. Lors d'une visite guidée personnalisée, les filles ont pu approfondir leurs connaissances dans des thématiques comme l'intelligence artificielle, les objets connectés, la blockchain ou encore le big data.

C.1.1.4.3 Formation continue des travailleurs et demandeurs d'emplois

Une étude de la Commission européenne sur les compétences digitales au lieu de travail montre que 38% des entreprises déclarent que le manque de savoir-faire digital a un impact négatif sur leur performance ; par contre 88% déclarent ne pas prendre de mesures pour compenser le manque de compétences digitales de leurs employés. Pour cette raison, Digital Luxembourg appuie les efforts du « Luxembourg Digital Skills Bridge » (LDSB) par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, qui a pour but d'encourager les entreprises à investir dans le « upskilling » à grande échelle de leurs employés afin de développer les compétences dont elles auront besoin pour parer au risque de déclin de leur activité.

Digital Luxembourg contribue à promouvoir les formations de développeurs « Fit4Coding », « Start and code » et « Openclassroom » que l'ADEM continue à offrir aux demandeurs d'emploi

ainsi que les formations professionnelles continues digitales de l'Université, du « House of Training » de la Chambre de Commerce et des autres chambres professionnelles pour la population active en général.

C.1.1.4.4 Promotion des compétences numériques au niveau européen

Le SMC représente le Luxembourg dans le groupe de travail sur les compétences numériques instauré par la Commission européenne, ayant pour but de s'échanger sur les différentes actions au niveau national et se coordonner en vue de faire progresser dans un cadre politique des compétences numériques cohérentes à l'échelle européenne.

La Commission européenne encourage notamment les États membres à mettre en place des « digital champions ». Lancé en 2012, et surtout face à la pénurie de compétences numériques en Europe, le profil des « digital champions » a été redéfini en 2018. Depuis lors, ils agissent en tant qu'ambassadeurs des « digital skills » avec comme vocation de remédier à l'insuffisance de compétences numériques.

C.1.1.5 Ecosystème numérique

À l'époque où l'écosystème du Luxembourg était davantage un concept qu'une véritable communauté, Digital Luxembourg s'était donné pour objectif de lui donner vie. Favoriser le développement des réglementations et infrastructures nécessaires à cet écosystème est alors devenu une mission à plein temps. La priorité numéro un consistait à générer des opportunités d'échange, en proposant aux innovateurs des espaces physiques dédiés et en organisant régulièrement des événements propices aux rencontres et au partage. Puis vint l'heure de la création de ressources fondamentales et de canaux de financement. Aujourd'hui, la prospérité de cet écosystème témoigne de ces premiers efforts de collaboration qui ont permis d'établir les bases favorables au développement de l'innovation.

Tout au long de l'année 2018, Digital Luxembourg a mis l'accent sur le marketing de l'écosystème national. Un groupe de travail composé des dirigeants des accélérateurs locaux, du SMC et de Luxinnovation a été créé, sous le pilotage du Ministère de l'Économie, pour définir des arguments de vente et messages communs aidant à accroître la visibilité et mieux refléter l'attractivité de l'écosystème luxembourgeois à l'étranger.

Basé sur le travail effectué au sein de ce groupe de travail, le SMC a produit un nombre de matériel de promotion pour l'écosystème de start-up national (série de vidéo sur [l'écosystème start-up au Luxembourg](#), [start-up map](#), etc.)

En mai 2018, Digital Luxembourg a participé avec son propre stand aux foires Arch Summit organisé par Vodafone et son centre d'innovation Tomorrow Street, et ICT Spring, l'événement annuel organisé par l'agence Farvest.

C.1.1.5.1 Signature d'un Memorandum of Understanding avec CISCO

Le 23 janvier 2018, à l'occasion du World Economic Forum à Davos en Suisse, le Gouvernement a signé un Memorandum of Understanding (« MoU ») avec CISCO. Cet accord prévoit notamment l'instauration du « Country Digital Acceleration » Plan (« CDA ») de CISCO au Luxembourg.

Le CDA de CISCO est une initiative à travers laquelle la société met à disposition son savoir-faire ainsi que l'infrastructure technique pour les besoins de connectivité via réseaux numériques aux pays participants afin de les soutenir dans leur transition digitale. CISCO a déjà conclu ce partenariat avec une quinzaine de pays (dont les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, l'Italie, l'Inde, le Mexique et la Chine), mais l'envergure et le contenu spécifique du programme sont adaptés aux besoins de chaque pays participant.

Au Luxembourg, le CDA prévoit notamment une coopération sur les grands axes suivants :

- l'éducation et les e-skills (coopération avec l'Université du Luxembourg, Cisco NetAcademy) ;
- la cybersécurité ;
- l'Internet of Things (IoT) ;
- le FinTech.

Plusieurs projets ont vu le jour depuis la signature du MoU en janvier 2018. D'ailleurs, tous ces projets sont réalisés par des partenaires sur le terrain qui peuvent dès lors bénéficier de l'expertise de CISCO grâce à l'instauration du CDA au Luxembourg.

C.1.2 Les communications satellitaires et les activités spatiales

L'année 2018 a été riche en événements tant au niveau des communications satellitaires que des activités spatiales. Ainsi, il convient de citer le lancement de plusieurs satellites du côté de SES, mais également du côté de sociétés issues du « New Space ». Le SMC a également avancé sur le plan légal avec le dépôt du projet de loi sur les activités spatiales et a souligné sa volonté de collaborer avec les différents acteurs du domaine spatial, aussi bien au niveau international (ONU) qu'au niveau national en ce qui concerne les sociétés du « New Space ». Sur le plan national, le SMC a intensivement travaillé avec le Ministère de l'Économie, respectivement avec la Luxembourg Space Agency qui a été mise en place en septembre 2018.

C.1.2.1 SES

La société SES établie à Betzdorf, dont la filiale SES ASTRA est concessionnaire de l'État luxembourgeois, a poursuivi son développement en 2018, notamment par l'extension de la constellation des satellites O3B en orbite moyenne par le lancement de 4 satellites supplémentaires en mars 2018, portant ainsi le nombre de satellites O3B à 16. En 2021, SES va démultiplier l'offre de services de la constellation O3B en ajoutant une nouvelle constellation de sept satellites ultramodernes.

Au niveau des satellites et positions orbitales relevant de la concession luxembourgeoise, neuf satellites ASTRA étaient actifs à cinq positions orbitales luxembourgeoises. Depuis la position 19,2° Est, quatre satellites transmettaient 900 chaînes de télévision, dont 382 en HD et 7 en UHD (Ultra-Haute Définition), à l'attention de 46 millions de ménages en réception directe, ou 118 millions de ménages si on inclut la réception indirecte via câble ou IPTV. Depuis les trois autres positions orbitales, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est, cinq autres satellites ASTRA transmettaient 953 chaînes, dont 248 en HD et 2 en UHD, à l'attention de 17 millions de ménages en réception directe, ou 98 millions de ménages si on inclut la réception indirecte via câble ou IPTV.

Plusieurs autres satellites ASTRA plus anciens continuent à fournir des services depuis d'autres positions orbitales, dans la plupart des cas à partir d'une orbite inclinée. La concession a été complétée par l'ajout de droits d'utilisation de fréquences à différentes positions orbitales.

La concession et le cahier des charges de SES ASTRA ont été adaptés en vue du lancement du satellite GovSat-1 utilisant des fréquences militaires. Cette adaptation de la concession a été signée le 16 janvier 2018 et comporte également l'ajout de la position orbitale 21,5° Est au registre des positions orbitales. Le satellite GovSat-1 a été lancé en orbite géostationnaire en date du 31 janvier 2018, il est opérationnel depuis le 19 mars 2018 et exploité par la société LuxGovSat S.A. qui est une joint-venture entre SES et l'État luxembourgeois. GovSat-1 occupe la position orbitale 21,5° Est et couvre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique ainsi que l'Océan Atlantique, la Mer Baltique, la Méditerranée et l'Océan Indien. Ce satellite est réservé aux communications militaires et gouvernementales.

C.1.2.2 Projet de loi sur les activités spatiales

Au regard du développement considérable des activités spatiales sur le plan international et national, le SMC a préparé un avant-projet de loi sur les activités spatiales. Le projet de loi n° 7317 a été déposé à la Chambre des Députés en date du 12 juin 2018. Ce projet a une portée plus générale que la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploitation et l'utilisation des ressources de l'espace. Il a pour objet de soumettre toutes les activités spatiales luxembourgeoises à autorisation préalable, conformément au Traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-terrestre, et devrait permettre notamment l'adhésion du Luxembourg à la convention sur l'immatriculation des objets spatiaux grâce à la mise en place d'un registre des objets spatiaux luxembourgeois.

C.1.2.3 Acteurs « New Space »

Au cours de 2018, le SMC s'est vu confronté à un nombre important de demandes de renseignements concernant les procédures à observer pour la mise en œuvre d'activités dans l'espace de la part d'entreprises établies au Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des objets spatiaux et l'utilisation des fréquences nécessaires. En attendant l'adoption de la loi sur les activités spatiales, l'instrument utilisé pour autoriser ces activités est la concession pour l'exploitation de système de satellites luxembourgeois prévue à l'article 20 de la loi de 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

Ainsi, une concession pour l'allocation de fréquences a été signée en date du 1^{er} octobre 2018 avec la société Spire Global Luxembourg S.à r.l. sachant que Spire est une société d'origine américaine avec des antennes à Singapour, au Royaume-Uni et au Luxembourg. Fin décembre 2018, Spire a lancé 8 satellites de type CubeSat en orbite terrestre basse dont la finalité est de collecter des données d'observation de la Terre, principalement des données maritimes, des données météorologiques et des données sur le trafic aérien.

Le 9 octobre 2018, une autre concession a été signée avec la société Hiber S.à r.l. qui a repris le filing LXS-AIS initialement alloué à LuxSpace S.à r.l. qui n'a plus d'activité satellitaire actuellement. Hiber est une société d'origine néerlandaise, qui a lancé 2 satellites de type CubeSat en novembre et décembre 2018 en orbite terrestre basse. A terme, Hiber veut créer une constellation de CubeSats permettant une communication par satellite à haut débit, essentiellement pour l'Internet of things (IoT).

Actuellement, le SMC est également saisi d'une demande de la société Kleos Space S.A., société d'origine britannique avec une antenne en Australie, pour l'allocation de fréquences. Kleos Space veut lancer ses premiers satellites de type CubeSat en orbite terrestre basse en 2019 et construire un réseau de satellites permettant de localiser des transmissions radio à très haute fréquence.

C.1.2.4 United Nations Office for Outer Space Affairs

En juin 2018 s'est tenue la conférence UNISPACE+50 à Vienne, réunissant l'ensemble des acteurs étatiques et des organisations internationales ou nationales ayant trait au domaine spatial. UNISPACE+50 a célébré le 50^e anniversaire du premier Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA) en 1968. Lors de la conférence UNISPACE+50, les délégations se sont accordées sur la nécessité d'une coopération internationale accrue sur les questions spatiales, notamment en vue d'utiliser l'espace comme moteur pour le développement durable ou de conserver sa viabilité pour les générations futures. Le maintien de l'utilisation pacifique de l'espace et la réduction de la fracture entre les grandes puissances spatiales et les pays en développement furent également abordés.

C.1.3 La politique du spectre radioélectrique

C.1.3.1 Modification des montants et des modalités de paiement pour la mise à disposition du spectre radioélectrique

Le règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 a pour but d'apporter certaines modifications ponctuelles aux dispositions existantes du règlement grand-ducal du 21 février 2013 fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour la mise à disposition de fréquences radioélectriques, notamment du spectre dédié aux réseaux de communications publics terrestres.

Les modifications visent à assurer le déploiement rapide de la 5G au Luxembourg en incitant les opérateurs mobiles à investir dans cette nouvelle technologie. Dans cette optique, le règlement modifie les redevances prélevées auprès des opérateurs mobiles et fixe les modalités de paiement pour les bandes de fréquences des 700 MHz et 3,6 GHz identifiées comme bandes de fréquences « pionnières » pour la 5G (cinquième génération de la téléphonie mobile). Le règlement achève également le processus de réévaluation générale des redevances dues pour la mise à disposition du spectre pour les réseaux de communications publics terrestres.

C.1.3.2 Union internationale des télécommunications (UIT)(PP18)

La Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'UIT, s'est tenue à Dubaï du 29 octobre au 16 novembre 2018. La conférence a réélu Houlin Zhao (Chine) au poste de Secrétaire général. Parmi les sujets discutés, il y a lieu de citer :

L'adoption d'un nouveau plan stratégique pour les quatre années à venir basé sur les thèmes de la jeunesse et TIC, du développement durable et du partenariat avec les petites et moyennes entreprises. Le plan stratégique va de pair avec le plan financier et met l'accent sur la transparence et l'efficacité.

Après de longues discussions, la conférence a convenu de réviser périodiquement le Règlement des télécommunications internationales et de mettre un terme jusqu'à nouvel ordre à son

possible rôle d'autorité de surveillance du système international d'inscription pour les biens spatiaux tel que prévu par le Protocole portant sur les biens spatiaux dans le cadre d'Unidroit.

Dans une nouvelle résolution sur les OTT (*Over The Top*), la conférence compte favoriser un échange sur les bonnes pratiques et les orientations techniques en vue de mettre en place un écosystème des OTT dans le cadre de l'UIT. La conférence a également décidé d'encourager la participation des PME aux travaux des Secteurs de l'Union en tant qu'Associés en instaurant des contributions financières réduites pour ces entités pendant une période d'essai allant jusqu'à la prochaine conférence de plénipotentiaires.

C.1.4 Médias

En offrant un cadre propice à la diffusion de l'information et des idées, les médias jouent un rôle vital dans une société démocratique. Pour maintenir à long terme au Luxembourg un environnement médiatique pluraliste, tant hors ligne qu'en ligne, l'État accorde un important soutien financier aux différents organes.

C.1.4.1 Radio

En date du 11 mai 2018, le Premier Ministre et Ministre des Communications et des Médias, le président du Conseil d'administration de l'Établissement public de radiodiffusion socioculturelle (ERSL) et le directeur de l'ERSL ont signé la nouvelle Convention pluriannuelle entre l'État et Radio 100,7. Cette Convention, instrument de développement de la radio visant à donner, tant à l'ERSL qu'à l'État, de la prévisibilité à long terme, couvre les années 2019-2023, soit cinq ans, contre trois ans couverts par la convention précédente. Elle accorde à la radio une hausse budgétaire de 4% pour 2019 et de 2% pour les années suivantes. Une dotation nette de 6,8 millions € est ainsi prévue pour l'exercice 2023.

La Convention pluriannuelle a renforcé l'indépendance de l'Établissement de radiodiffusion socioculturelle de manière considérable, car elle a permis de supprimer l'exercice des tractations au rythme annuel entre le Gouvernement et les responsables de la chaîne publique.

C.1.4.2 Promotion de la Presse écrite

En 2018, 10 organes ont été bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

- Tageblatt
- Luxemburger Wort
- Le Quotidien
- Lëtzebuenger Journal
- Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek
- Télécran
- Revue
- D'Lëtzebuenger Land
- Le Jeudi
- Woxx

Le montant annuel de référence pour l'année 2018 a été fixé par règlement grand-ducal à 470.850 €. Il en résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 156 950 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 135 €.

C.1.4.3 Soutien au développement de la presse en ligne

La presse en ligne joue un rôle enrichissant pour le pluralisme des médias. Voilà pourquoi le Gouvernement a mis en place un mécanisme transitoire de soutien au développement de la presse en ligne par le règlement du Gouvernement en Conseil du 13 janvier 2017, règlement renouvelé par le règlement du Gouvernement en Conseil du 16 mars 2018.

En 2018, les organes bénéficiaires de cette subvention, qui s'élève à 100 000 € par an, sont les suivants:

- contacto.lu ;
- delano.lu ;
- lequotidien.lu ;
- lessentiel.lu/de ;
- lessentiel.lu/fr ;
- Moien.lu ;
- paperjam.lu ;
- Reporter.lu ;
- Tageblatt.lu ;
- Wort.lu/de ;
- wort.lu/en ;
- Wort.lu/fr ; et
- Woxx.lu.

Ce régime reste en vigueur tant que le régime de base pour la presse écrite n'est pas adapté.

C.1.4.4 Autres subsides

A côté des médias établis en ligne et hors ligne, les médias citoyens et locaux contribuent également au pluralisme et à la diversité d'opinion. Ils ne bénéficient cependant pas du système de la promotion de la presse mais ils méritent reconnaissance en tant qu'acteurs médiatiques et socio-culturels complémentaires. Dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile pour leur développement voire leur survie, un subside a été accordé en 2018 à Radio Ara et à Nordlicht TV.

Par ailleurs, un subside a été accordé au Conseil de presse et à l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

C.1.4.5 La pige du marché publicitaire

La pige des investissements publicitaires est commanditée par les entreprises du secteur de l'édition avec une participation financière de l'Etat.

La Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub Asbl », affiliée à la Confédération luxembourgeoise du Commerce, est devenue le commanditaire pour la pige.

La loi sur les médias électroniques de 1991 prévoit une commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire. En parallèle, l'État peut désigner un membre pour la Commission technique en charge de valider les contenus de la pige. Le SMC assiste aux réunions de cette dernière commission. Le rapport annuel 2017 de la pige publicitaire renseigne l'évolution des investissements publicitaires (en millions €) entre 2017 et 2016. Le rapport annuel 2018 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Média	2017	% du total	2016	% du total	Δ 2017-2016 (en %)
Quotidien	67,518	43,41%	68,830	44,35%	-1,91%
Radio	26,052	16,75%	26,179	16,87%	-0,49%
TV	14,085	9,06%	13,089	8,43%	7,61%
Internet	13,223	8,50%	11,851	7,64%	11,58%
Hebdomadaire	8,579	5,52%	9,733	6,27%	-11,86%
Folder	7,945	5,11%	7,898	5,09%	0,60%
Affichage	8,588	5,52%	8,321	5,36%	3,21%
Périodique	7,182	4,62%	6,777	4,37%	5,96%
Cinéma	2,364	1,52%	2,531	1,63%	-6,60%
Grand Total	155,536		155,209		0,21%

C.1.4.6 Audiovisuel

Plusieurs nouvelles chaînes de télévision ont obtenu une concession de la part du Gouvernement, les autorisant à diffuser leurs programmes à partir du Luxembourg. C'est le cas notamment de „TOP“, une chaîne diffusant un programme de divertissement appartenant au groupe United Media. Le groupe M7 a obtenu une concession pour le service « Skylink 7 », une chaîne informative et promotionnelle avec un programme de divertissement. Finalement, le service à la demande « RTLplay.be » appartenant à RTL Belux, a été notifié.

L'année 2018 a également été marquée par des contacts et demandes de renseignements nombreux d'organismes de radiodiffusion basés à Londres et craignant l'impact du Brexit sur leurs activités.

Au plan européen, les négociations sur la nouvelle génération de la directive « Service de médias audiovisuels » ont été achevées sous présidence bulgare. Face à l'évolution du secteur audiovisuel, caractérisée par les avancées technologiques, l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise et la transformation des modes de visionnage du contenu, la Commission avait proposé une modernisation du cadre réglementaire pour l'adapter à l'ère du numérique. A côté de la révision des règles en matière de protection des mineurs, des communications commerciales audiovisuelles et de la promotion des œuvres européennes, la directive a été élargie pour tenir compte du rôle des plateformes de partage de vidéos. Un des principaux défis lors des négociations a été le maintien du principe du pays d'origine que le Luxembourg s'est efforcé à défendre. Les discussions très difficiles, lancées sous présidence slovaque, se sont poursuivies sous les présidences maltaise et estonienne et se sont finalement achevées sous présidence bulgare.

C.1.5 Les services postaux

C.1.5.1 Le règlement relatif aux services de livraison transfrontière de colis

Le règlement européen du 18 avril 2018 relatif aux services de livraison transfrontière de colis est entré en vigueur le 22 mai 2018. Le règlement s'inscrit dans le cadre du marché unique numérique. Pour stimuler la croissance du commerce électronique, le règlement a pour but d'améliorer la livraison physique des produits commandés en ligne et de rendre ses tarifs plus transparents à l'avenir.

C.1.5.2 Projet de loi portant modification de la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux

Le projet de loi a pour objet de modifier l'article 20 paragraphe 5 de la loi sur les services postaux en faisant précéder l'appel d'offres d'une consultation publique susceptible d'identifier un intérêt pour la fourniture du service postal universel.

Le projet de loi modifie également l'article 43 relatif aux sanctions pour faire notamment suite à l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2018/644 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 relatif aux services de livraison transfrontière de colis selon lequel chaque État membre doit déterminer le régime des sanctions applicables aux violations des dispositions de ce règlement et communiquer à la Commission européenne, au plus tard le 23 novembre 2019, le texte des dispositions législatives adoptées.

Par ailleurs, il est prévu de compléter la liste des articles qui peuvent être sanctionnés en application de l'article 43 de la loi sur les services postaux en vue d'assurer le respect de certaines obligations de la loi sur les services postaux par les prestataires de services postaux. En effet, la pratique a révélé que le respect des obligations prévues par certains articles de la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux ne peut être garanti à défaut de possibilité de sanction prévue à l'article 43.

Le dépôt du projet de loi a eu lieu le 29 janvier 2019.

C.1.6 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes comme le programme-cadre de l'Union « Europe Créative » dédié aux secteurs culturels et créatifs.

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a suivi en 2018 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes.

Le budget alloué au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle est resté stable au cours des dernières années et n'a donc pas été touché par le train de mesures visant à assainir les finances publiques dans un contexte budgétaire difficile. Pour être en mesure de pouvoir déterminer si le budget correspond toujours aux besoins du secteur de la production

audiovisuelle et eu égard aux interrogations au sujet de l'allocation des aides financières sélectives, un cabinet d'audit externe s'est vu confier une mission de réaliser une analyse approfondie sur le système d'allocation des aides, sur les critères d'attribution, sur l'organisation et le fonctionnement du Fonds, ainsi que sur les retombées culturelles et économiques de ce soutien à la production audiovisuelle pour le pays.

Les conclusions de cet audit ont notamment été présentées aux acteurs du secteur de la production audiovisuelle en vue de discuter ensemble sur les perspectives d'avenir.

Il a poursuivi le développement d'un certain nombre d'actions entamées en 2017 et entrepris de nouvelles initiatives, notamment:

- Le renouvellement du « Pavillon Réalité Virtuelle » en partenariat avec Digital Luxembourg au Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain dans le cadre du Luxembourg City Film Festival. Le Pavillon a hébergé plusieurs films immersifs ainsi que deux expériences mixant réalité virtuelle, immersion sensorielle et théâtre. Un « VR Day » avec des tables rondes alliant intervenants locaux et internationaux a exploré le potentiel innovant de ce medium ainsi que le savoir-faire, les financements et les modes d'exploitation requis pour le faire prospérer;
- Le renforcement des synergies avec RTL Group au niveau de la production et de la distribution;
- La poursuite de la collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg avec la programmation de nouvelles séries (Zëmmer ze Verlounen) et de séries existantes (routwäissgro et TirliTivi);
- La signature d'un accord de partenariat avec la chaîne franco-allemande ARTE permettant la diffusion et/ou la mise à disposition de développements et de coproductions sur les offres numériques de la chaîne;
- Le développement de la politique de soutien pour la production de nouveaux types de contenus et l'utilisation de nouvelles technologies audiovisuelles par le lancement d'une mesure incitative Luxembourg-Canada en partenariat avec le Fonds des Médias du Canada pour le codéveloppement et la coproduction de projets audiovisuels qui financera e.a. le développement et la production de projets médias numériques (réalité virtuelle ou augmentée, transmédias et technologies habilitantes);
- Le travail de mise en place de mesures pour encourager les tournages écoresponsables et favoriser une production cinématographique à plus faible empreinte carbone et le développement d'un écolabel luxembourgeois.

C.1.6.1 Les aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et audiovisuelle et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, les instances du Fonds ont statué au cours de l'année 2018 sur 128 demandes d'aide financière sélective (AFS) et distribué un montant total de 36.200.444 € à 47 projets. 12 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 390.000 € et 33 aides à la production pour un montant total de 35.540.444 €. 2 projets *CineWorld* ont obtenu un montant total de 270.000 €.

Par ailleurs, le Fonds a alloué 12 aides *Carte Blanche* pour 322.500 € et 8 aides aux auteurs pour 72.500 €.

C.1.6.2 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, British & Irish Film Season, Foire de l'étudiant) et à l'étranger : à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire Sunny Side of the Doc de La Rochelle et au marché nord-américain de Toronto. Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au Cartoon Forum de Toulouse et au Cartoon Movie de Bordeaux. Le Fonds a également renforcé ses relations internationales en accueillant à Luxembourg une délégation de producteurs suisses (en partenariat avec l'Office fédéral de la culture helvétique). Le Fonds a également participé à une mission économique en Amérique latine avec des professionnels du secteur audiovisuel.

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment :

- des grands Prix tels que Academy Awards 2018 (1 nomination), Annie Awards (1 prix pour The Breadwinner, Mélusine Productions), Magritte du cinéma belge (2 prix pour Noces, Tarantula Luxembourg), Césars (1 nomination), European Film Awards (2 nominations), European Animation Awards (10 nominations et 6 prix – 4 pour The Breadwinner, Mélusine Productions et 2 pour Funan, Bac Cinema), Golden Globes 2019 (1 nomination annoncée en 2018);
- de Festivals internationaux tels que Sundance Film Festival (1 première mondiale), Berlinale (2 premières mondiales), FIFA Annecy (5 sélections et 5 prix dont le Cristal du meilleur long-métrage pour Funan, Bac Cinema), Festival international du film de Locarno (3 prix pour Sibel, Bidibul Productions), Mostra de Venise (1 prix pour Tel Aviv on Fire, Samsa Film), Toronto International Film Festival (3 sélections), BFI London Film Festival (3 sélections), San Sebastian Film Festival (1 première mondiale).

C.1.6.3 Lëtzebuenger Filmpräis

Afin d'assurer la remise du prix du film luxembourgeois, le Fonds a organisé en collaboration avec l'académie du film (d'Filmakademie) et les associations professionnelles du secteur, la 8^e édition du Lëtzebuenger Filmpräis. La cérémonie de remise de prix s'est tenue en septembre au Grand Théâtre et a consacré les meilleurs talents nationaux. Le film Gutland de Govinda Van Maele (Les Films Fauves) a été récompensé par le prix du meilleur film luxembourgeois et le prix de la meilleure interprétation. Le prix de la meilleure production « TV et nouveaux médias », nouvellement créé, a été attribué à la série de fiction Bad Banks de Christian Schwochow (Iris Productions).

C.2 Le Service de renseignement de l'État (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci. Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Grand-Duché de Luxembourg. Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec l'espionnage, l'ingérence, le terrorisme, l'extrémisme à propension violente, la prolifération d'armes de destruction massive ou de produits liés à la défense et des technologies afférentes, le crime organisé ou la cyber-menace dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes.

Un projet de loi portant modification de la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État a été déposé le 29 mars 2018 (projet de loi n° 7281).

Ce texte a d'un côté pour objet de créer une base légale permettant au SRE de demander l'introduction au système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) d'un signalement pour contrôle discret tel que prévu à l'article 36 de la décision 2007/533/JAI du Conseil du 12 juin 2007 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du SIS II, et de l'autre côté, de compléter le cadre du personnel du SRE par un deuxième directeur adjoint.

Le projet de loi n° 7281 a été adopté par la Chambre des Députés dans sa séance publique du 26 juillet 2018 et la dispense du second vote constitutionnel a été accordée par le Conseil d'État en date du 31 juillet 2018.

C.2.2 Missions

C.2.2.1 Le contre-terrorisme

La mesure de concrétisation et de dangerosité de la menace terroriste pour le Luxembourg dépend aussi bien du contexte international que de facteurs nationaux. En Europe, la menace terroriste liée à la mouvance djihadiste est considérée être élevée.

Face à la menace terroriste globale, la coopération internationale reste un élément clé pour le SRE. Au niveau national, la coopération du SRE avec les autorités judiciaires, les services de la Police grand-ducale, le Haut-Commissariat à la Protection Nationale et d'autres administrations se fait de manière continue et demeure indispensable à l'accomplissement des missions de tous les acteurs concernés.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée du 5 juillet 2016, les renseignements recueillis par le Service de renseignement dans le cadre de sa mission visant à contrer la menace terroriste ont conduit à des dénonciations au Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

C.2.2.2 La contre-prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent une menace pour la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes et/ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec ses partenaires internationaux. Le financement de la prolifération constitue un nouveau défi pour les autorités luxembourgeoises.

Sur base de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation des biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risques portant sur des exportations de biens à double-usage. Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des Douanes et Accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière.

En 2018, l'Office du Contrôle des Exportations, Importations et Transits a sollicité le concours du SRE à 136 reprises. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

C.2.2.3 Le contre-espionnage et l'ingérence

L'espionnage et l'ingérence gouvernementale sont généralement associés aux intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques d'un État. Les activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestines sur le territoire ou à distance via le cyberspace, violent non seulement la souveraineté des États visés, mais peuvent porter préjudice de manière directe ou indirecte à des personnes physiques ou morales. Dans le domaine du contre-espionnage, le SRE a fourni en 2018 plusieurs briefings de sensibilisation à des organismes nationaux et supranationaux.

Au cours de l'année 2018, des attaques électroniques contre les réseaux étatiques ou visant une infrastructure luxembourgeoise ont été constatées. Dans certains cas, des infrastructures au Luxembourg ont été utilisées pour s'attaquer à des pays tiers. Depuis 2017, le SRE a renforcé ses activités dans le domaine cyber. Dans le cadre de ses missions, il coopère de manière régulière avec les acteurs clés dans ce domaine, notamment le GovCert, le HCPN, le Computer Incident Response Center Luxembourg (CIRCL).

C.2.3 Représentation du SRE au niveau national

Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT) présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale.

Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale (CSPN), présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale.

Le SRE a pris part aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile (CONATSAC), coprésidées par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.

Le SRE est représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue à l'élaboration de la stratégie nationale en matière de cybersécurité et au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.

C.2.4 Exercices

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat, le SRE a participé au Crisis Management Exercice de l'OTAN (2017) et à l'exercice national dans le cadre du Plan gouvernemental de vigilance nationale face aux menaces d'actions terroristes en 2017.

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

C.3.1 Introduction

Pour le Service information et presse du Gouvernement (SIP), l'année 2018 a été marquée par la continuité dans la réforme entamée depuis 2016, par certains événements majeurs et par l'entrée en vigueur de la loi du 6 janvier 2018 portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Cette nouvelle loi amende ou précise certaines missions du SIP et en rajoute de nouvelles, dont notamment la promotion de l'open data et de l'accès à l'information. En interne on peut également relever la participation du SIP au projet-pilote du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative visant à analyser les impacts d'une nouvelle approche du télétravail.

Pour ce qui est des activités du SIP, 2018 aura été marqué par la mise en ligne le 22 février de la toute nouvelle version du portail www.gouvernement.lu, désormais disponible en quatre langues. Au fil de 2018 la pertinence cette refonte a été confirmée par une augmentation très sensible du nombre des visites et des pages vues du portail.

Autre moment fort en 2018 : les élections législatives du 14 octobre 2018 qui ont demandé de grands efforts de préparation, notamment avec l'organisation de la campagne médiatique officielle et la participation au bureau centralisateur gouvernemental. Suite aux élections et plus tard suite à la constitution du Gouvernement, ce sont les travaux de mise à jour du portail qui ont débutés, ainsi que d'autres travaux de support.

Le cœur de métier du SIP, à savoir la communication du Gouvernement vers la presse et le grand public, la revue des médias et l'encadrement de la presse lors d'événements officiels n'a pas ralenti pour autant, bien au contraire.

Le portail www.luxembourg.lu a vu une forte progression du nombre de visites, résultat des efforts que le SIP a investis depuis 2016 dans le contenu et la qualité du portail. Sur les réseaux sociaux, le travail du SIP a été récompensé par une belle progression du nombre de *followers* sur Twitter et d'abonnés sur Facebook. Les travaux autour du Conseil de Gouvernement, les tribunes libres, le travail de fond auprès de la Représentation permanente auprès de l'UE, le groupe Mondorf, la promotion de l'image de marque du pays, le logotype du Gouvernement: autant de missions que le SIP a continué à assumer en 2018.

L'organisation et la coordination de la couverture médiatique lors des visites de membres de Gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique a constitué une part importante du travail effectué par le SIP, mis en œuvre ensemble avec les autres partenaires étatiques et institutionnels. En parallèle, la médiathèque du SIP a été complétée et constitue aujourd'hui une base d'images importante.

Deux autres activités « traditionnelles » du SIP sont la diffusion des communiqués de presse des ministères et administrations et la publication d'avis dans les quotidiens et périodiques nationaux.

Les trois revues de presse quotidiennes continuent à être publiées sur un Extranet dédié. Le monitoring des deux radios nationales a également été assuré quotidiennement.

Le volet des éditions a été marqué par la continuité : mise à jour et réédition des infographies sur le Grand-Duché, éditées en collaboration avec le Statec et qui connaissent un grand succès. La diffusion des publications existantes est restée à un niveau élevée.

La mission de promotion des « données ouvertes » (*Open Data*) a également été remplie. Le nombre de jeux de données ouvertes disponibles sur le portail open data a sensiblement augmenté. Ces efforts ont été récompensés par un très bon résultat dans le benchmark « Open data landscaping » de l'European Data Portal.

A relever également que le SIP a préparé l'entrée en vigueur de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte en concevant, en collaboration avec le Centre des technologies et de l'information de l'État (CTIE), une démarche sur guichet.lu permettant aux citoyens de déposer leur demande de documents.

C.3.2 Communication gouvernementale et Internet

C.3.2.1 www.gouvernement.lu

L'année 2018 a été marquée par la mise en ligne, le 23 février 2018, d'une nouvelle version du portail Internet du Gouvernement, www.gouvernement.lu. La migration technique de toutes les données vers le nouveau logiciel de gestion de contenu étatique (AEM) a été l'occasion de mettre en place un nouveau concept, une nouvelle structure ainsi qu'un nouveau graphisme pour le portail de présentation du Gouvernement luxembourgeois. Ces travaux ont été effectués en étroite collaboration avec le CTIE.

Le portail comprend désormais 17 sites dédiés aux membres du Gouvernement, 23 sites de ministères ainsi que 53 sites d'administrations gouvernementales.

Une vraie nouveauté du portail concerne les versions linguistiques des informations présentées. En effet, la majorité des sites est désormais disponible en 4 langues (français, allemand, anglais et luxembourgeois). Les ministères et administrations ont donc la possibilité de communiquer en une, deux, trois ou quatre langues simultanément.

Ce nouveau portail transversal offre également aux ministères et administrations la possibilité de personnaliser leur site. De fait, un certain nombre d'éléments ont été préparés « sur mesure » afin de donner une visibilité maximale à ces entités : URL dédiée, couleur du banner personnalisée, structure de l'arborescence spécifique, structure de la page d'accueil, etc.

Cette possibilité de personnalisation a sans nul doute été une des raisons pour laquelle un certain nombre d'entités, ayant jusque-là une présence Internet en-dehors du portail, ont décidé de migrer leur contenu dans [gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) au cours du projet de migration vers AEM ou au fil de l'année 2018. Ce fut le cas pour : le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances, le ministère du Logement, le Département de l'environnement, l'Administration des bâtiments publics, l'Administration des ponts et chaussées (PCH), le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO), le Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (CGID) et l'Inspection générale des finances (IGF).

Au fil des mois suivants, le SIP a continué à travailler avec le CTIE afin de développer l'interface de gestion (back-office) de gouvernement.lu et de répondre aux demandes spécifiques supplémentaires des diverses entités migrées ou en cours de migration.

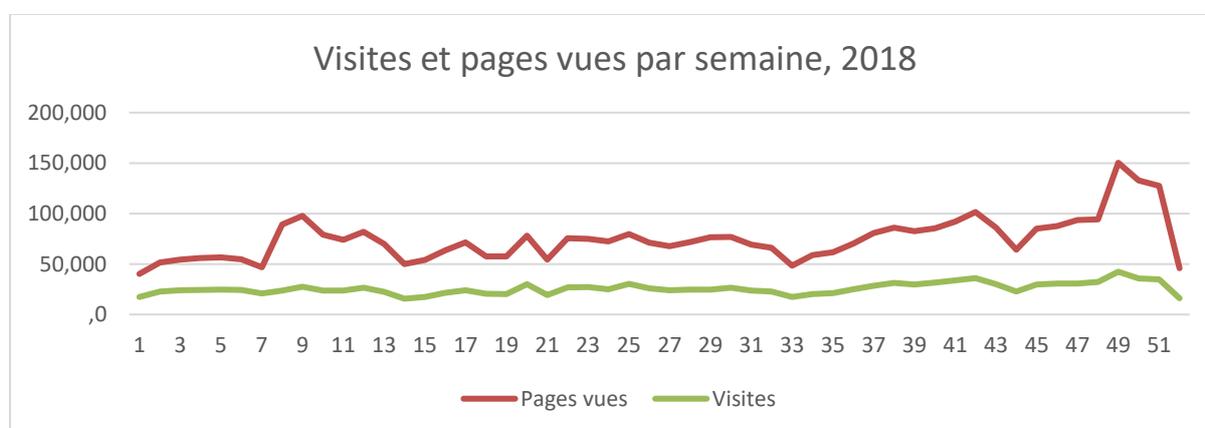
Enfin, suite à la nomination du nouveau Gouvernement en décembre 2018, le portail a connu une nouvelle vague de création de sites et de mises à jour. Ces changements ont été mis en ligne dans l'heure qui a suivi l'assermentation des membres du nouveau Gouvernement.

C.3.2.1.1 Quelques statistiques

En 2018, le portail gouvernement.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 787.192 visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 1.340.999 fois pour consulter 3.887.657 pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 65 % pour les pages vues, 28% pour les visites et 25% pour le nombre de visiteurs uniques.

La version française du portail est de loin la plus consultée, comptant 85% des pages vues, suivie de la version anglaise (8%), allemande (6%) et luxembourgeoise (1%). Cette différence est probablement liée au nombre total des pages par version linguistique : tandis que la version française comptait 38.344 pages au 31 décembre 2018, la version luxembourgeoise n'en comptait que 2.874.

L'activité sur le portail n'était pas constante au cours de l'année 2018. Les périodes les plus actives en termes de nombre de visites et de pages consultées sont la mi-fin février (mise en ligne du nouveau portail), mi-octobre (élections législatives) et début décembre (formation et assermentation du nouveau Gouvernement).



C.3.2.1.2 Gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2018, 3.324 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte Twitter du Gouvernement et 1.237 nouveaux abonnés se sont inscrits sur Facebook.

Au 31 décembre 2018, le compte Twitter de gouvernement.lu comptait dès lors **18.767 followers** et sa page Facebook comptait **4.622 abonnés**.

En juin 2018, le SIP a également lancé la chaîne Youtube de gouvernement.lu. Les 20 vidéos présentées ont généré 10.839 « views » et 65 souscripteurs.

C.3.2.2 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. De plus, le SIP a proposé en avril et décembre 2018 une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) concernant l'utilisation des médias sociaux dans un cadre étatique. Trois volets principaux ont été traités: la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux.

C.3.2.3 Conseil de Gouvernement

En 2018, à l'instar des années précédentes, le SIP a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement :

- rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » relatif aux 40 réunions du Conseil de Gouvernement en 2018;
- transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu;
- couverture livestream du briefing du Premier Ministre et sa retransmission en direct via gouvernement.lu;
- enregistrement et mise en ligne de la VOD (Video on Demand) du briefing sur gouvernement.lu.

C.3.2.4 Tribunes libres

En 2018, le SIP a poursuivi l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « D'Parteien hunn d'Wuert » diffusées sur Radio 100,7. Ces émissions sont réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Comme précédemment, les émissions politiques ont été suspendues pendant les vacances scolaires, les jours de congé ainsi que pendant la campagne médiatique officielle pour les élections législatives, soit du 10 septembre 2018 au 12 octobre 2018. Les émissions ont également été suspendues après les élections législatives pendant les périodes de négociations de coalition et de formation du gouvernement. De ce fait, les dernières émissions politiques de l'année ont été diffusées les 9 et 11 juillet 2018.

C.3.2.5 Elections législatives 2018

C.3.2.5.1 Bureau centralisateur gouvernemental

Le SIP a présidé le Bureau centralisateur gouvernemental installé dans le but de déterminer et de diffuser les résultats officiels des élections le jour même de la tenue des élections.

Dans ce contexte, le SIP a notamment:

- procédé à la saisie des données des candidats aux élections dans l'outil développé par le CTIE,
- rédigé la circulaire aux communes contenant le détail de la procédure à suivre par les bureaux de vote,
- organisé, conjointement avec le CTIE, la répartition des agents de l'État chargés de la saisie des résultats le jour des élections.

C.3.2.5.2 Portail élections.lu

Le SIP était en charge de la mise à jour du site officiel des élections au Grand-Duché de Luxembourg, www.elections.public.lu. Le SIP a notamment mis à jour les FAQ du site, publié les actualités concernant les élections législatives 2018 et il s'est chargé de la mise à jour de toutes les pages statiques nécessaires suite aux modifications de la loi électorale du 18 février 2003.

De plus, le SIP a répondu aux nombreuses questions posées avant et après les élections par les internautes via le formulaire de contact du site.

C.3.2.5.3 Campagne médiatique officielle

Le SIP a préparé, en étroite concertation avec toutes les parties concernées, un accord fixant la couverture médiatique de la campagne officielle pour les élections législatives du 14 octobre 2018. Cet accord a été négocié sur la base de plusieurs réunions entre le SIP et les différentes parties prenantes. La version finale a été approuvée par le Conseil de Gouvernement.

Les dispositions générales de l'accord issu des concertations ont fixé la durée de la campagne électorale médiatique à 5 semaines, à savoir du lundi 10 septembre 2018 au vendredi 12 octobre 2018.

Un temps d'antenne pour les spots électoraux a été fixé à 12 minutes pour chaque parti politique présentant une liste complète dans chacune des circonscriptions. Les partis politiques présentant des listes non complètes ont vu leur temps d'antenne réduit au prorata du nombre total de candidats figurant sur ces listes. L'ordre de diffusion des différents spots sur les ondes de Radio 100,7, RTL Radio Lëtzebuerg et RTL Télé Lëtzebuerg a été fixé par le SIP en tenant exclusivement compte des numéros des listes des partis.

L'accord stipulait également que RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé et Radio 100,7 organiseraient chacun une table ronde labellisée « table ronde officielle » à laquelle tous les partis politiques présentant une liste étaient invités à participer.

C.3.2.6 Attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles

Comme les années précédentes, le SIP a œuvré au cours de l'année 2018 à maintenir et à développer un important carnet d'adresses parmi les médias accrédités auprès des institutions de l'Union européenne. Un contact quotidien avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne.

Le SIP a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne au cours de l'année 2018. Une assistance a été fournie aux membres du Gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres avec des journalistes. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a assuré une présence en salle de presse afin de répondre à des questions de fond de la part des journalistes. En coopération avec les chargés des relations publiques des ministères respectifs et des fonctionnaires en charge des dossiers, le SIP contribue à définir les lignes communes à adopter en termes de communication (*lines to take*).

Le SIP continue à assurer la présence de la Représentation permanente auprès de l'Union européenne (RPUE) sur Twitter, en communiquant les messages politiques et les positions adoptées par les membres du Gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne. Actuellement, le compte Twitter est suivi par plus de 3.200 *followers* ce qui présente une hausse organique de 40 personnes par mois en moyenne depuis le début de l'année 2018. Par conséquent, la visibilité des tweets (*tweet impressions*) a aussi continué à croître. De manière générale, le SIP a donc pu constater au fil de l'année 2018 que

l'aspect digital de la communication UE - à travers les réseaux sociaux - joue un rôle croissant dans l'environnement des institutions européennes.

Au cours de l'année 2018, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres informelles de l'ambassadeur avec des journalistes et correspondants UE basés à Bruxelles, autour d'un nombre de sujets d'actualité politique européenne et luxembourgeoise. Dans un souci de visibilité à un haut niveau, le SIP organise régulièrement des *background briefings* à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquels le représentant permanent auprès de l'Union européenne ou le représentant permanent adjoint expliquent la position du Gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne.

Dans les médias couvrant l'actualité européenne, l'année 2018 a été dominée par les sujets autour de l'avenir de l'Union européenne en amont des élections européennes de mai 2019 : le Brexit, les négociations autour du cadre financier pluriannuel, la migration, le maintien des valeurs européennes, la réforme du budget de la zone euro, la lutte contre le réchauffement climatique et autres.

Les élections législatives d'octobre 2018 ont également suscité un vif intérêt de la part des correspondants internationaux à Bruxelles. Ainsi, l'attachée de presse a répondu (en « background ») à de nombreuses questions sur le système électoral, les partis politiques, ainsi que sur les négociations de coalition. Le cas échéant, l'attachée de presse a pu fournir une assistance afin d'orienter les journalistes vers des interlocuteurs au Luxembourg.

Enfin, le SIP a représenté le Gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'UE : le groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents, des réunions et séminaires traitant de désinformation et de communication stratégique, ainsi que des réunions de coordination entre attachés de presse des autres représentations permanentes et autres institutions européennes.

C.3.2.7 Groupe Mondorf

Sur invitation du SIP, les chargés des relations publiques des départements ministériels, ou « Groupe Mondorf », se sont réunis en séance plénière à deux reprises.

Le 4 mai 2018, le point principal à l'ordre du jour a été un échange d'expérience dans le domaine du *sponsored content* de contenus sur les réseaux sociaux.

Le 28 novembre 2018, le SIP a invité les membres du Groupe Mondorf pour un exposé du commissaire du Gouvernement à la protection des banques de données auprès de l'État concernant les défis et les enjeux de la protection des données pour l'État.

Un autre point à l'ordre du jour fut la présentation de la loi sur l'accès à l'information qui allait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2018 ainsi qu'une séance de formation « photo » le 9 mai 2018.

C.3.2.8 Luxembourg.lu

Au cours de l'année, l'équipe rédactionnelle du portail de présentation officiel du pays, www.luxembourg.lu, a poursuivi la réécriture d'une série de pages thématiques du portail et s'est doté d'une nouvelle ligne éditoriale des articles d'actualité. De plus, l'équipe a suivi une formation en *web writing* et référencement naturel des sites afin d'approfondir ses connaissances dans ce domaine. Les résultats de ces démarches ont eu des conséquences positives sur la fréquentation du portail.

C.3.2.8.1 Quelques statistiques

En 2018, l'audience moyenne du portail était de 8.150 visites par jour, contre 6.000 visites en 2017. Cela équivaut à une progression de 32%. Au total, 2.074.157 visiteurs uniques ont fréquenté le portail en 2018 (+37%), ce qui fait une moyenne de 5.682 visiteurs chaque jour.

Les pages ayant fait peau neuve en cours d'année ont été proportionnellement plus populaires, à l'image de la page « Reconnaissance des diplômés », qui a vu son trafic augmenter de 117% (visionnée 52.725 fois) ou de la page « Nationalité », avec une hausse de 187% en 2018 (visionnée 47.257 fois).

A l'instar des années précédentes, la rubrique la plus populaire du portail reste « Le Grand-Duché se présente » avec 883.278 pages visionnées (+26%), suivie de la rubrique « Vivre » avec 881.555 pages visionnées en 2018 (+65 %).

Le portail se décline en 3 versions linguistiques de structure parfaitement identique. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 47,6% des pages visionnées, et 47,6% des visiteurs uniques. La version anglaise arrive en deuxième position avec 27,7% de pages visionnées et 26,4% de visiteurs uniques. La version allemande ferme la marche avec 24,7% des pages visionnées et 26% des visiteurs uniques.

C.3.2.8.2 Les actualités

En 2018, 344 articles d'actualité ont été rédigés (contre 371 en 2017). Cette légère diminution est une conséquence du changement de la ligne éditoriale: un choix de sujets plus ciblés sur la promotion du pays, une couverture plus étendue de ces sujets et l'ajout de contenus plus dynamiques (vidéos, photos, interviews). Les efforts ont porté leurs fruits : le SIP a ainsi constaté que le nombre de lecteurs a augmenté. En effet, en 2018, les actualités ont été visionnées 646.479 fois, contre 445.838 fois en 2017 (+45%).

C.3.2.8.3 Pages thématiques

Les pages thématiques ont rassemblé la majorité du trafic du portail, quelque 87% en 2018, et sont en quelque sorte la figure de proue du portail. La mise à jour de ces pages et leur référencement fait donc partie des priorités de l'équipe rédactionnelle.

A cette fin, une douzaine de sous-rubriques ont été entièrement retravaillées pour garantir la qualité de leur contenu : la page « Etudier », par exemple, a été axée sur l'éducation tertiaire au Luxembourg. De plus, une rubrique « Education » a été créée pour donner un aperçu de l'éducation fondamentale et secondaire au Luxembourg. Avec les nouvelles séries sur les musées et les théâtres au Luxembourg, ainsi qu'avec la refonte de l'agenda, le volet culturel a également été mis en exergue.

C.3.2.8.4 Réseaux sociaux

Le compte luxembourg.lu continue à être très actif sur Facebook et Twitter : 221 tweets sur Twitter (-7) et 408 posts sur Facebook (+120) ont été rédigés ou partagés en 2018.

A la fin de 2018, le compte Twitter comptait 2.097 *followers* (+578), tandis que le compte Facebook comptait 2.210 abonnés (+482).

C.3.2.8.5 Infomails

Les internautes ont la possibilité de contacter l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu, un moyen de communication dont ils ont profité amplement. Plusieurs centaines de courriels ont été adressés à l'équipe au cours de l'année. Un nombre important des messages vient du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de l'Afrique du Nord et des États-Unis. L'équipe a transféré à qui de droit ou répondu directement à ces messages. Les sujets étaient très divers : immigration, droit du travail, couverture sociale, recouvrement de la nationalité, allocations familiales ou visites touristiques.

C.3.2.9 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination Inspiring Luxembourg.

C.3.2.10 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du gouvernement.

Suite aux élections du 14 octobre 2018, les intitulés et attributions de plusieurs ministères ont été modifiés. Ces modifications ont également eu des répercussions sur les logos de ces entités : ainsi, le SIP a procédé à

- l'archivage des logos qui ne sont plus en usage,
- la création des nouveaux logos demandés,
- la création de modèles Word reprenant ces nouveaux logos.

-

C.3.3 Organisation et relations presse

C.3.3.1 Visites au Luxembourg et à l'étranger

La Division organisation et relations presse a coordonné la couverture médiatique de visites de membres de Gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg.

En effet, le SIP a géré les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, géré l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Au total, le SIP a été l'organisateur logistique pour une quarantaine de visites de chefs d'État et de membres de Gouvernements étrangers ainsi que de rencontres bilatérales au niveau ministériel au Luxembourg. Ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de

la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés.

Parmi les visites au Luxembourg peuvent être citées : la visite de travail d'Emmanuel Macron, Mark Rutte et Charles Michel ainsi que la Consultation citoyenne avec Emmanuel Macron et Xavier Bettel en septembre, la visite du Président du Conseil européen, Donald Tusk, la visite de la Ministre-présidente de Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer, ainsi que les visites du Premier Ministre de la République de Finlande, Juha Sipilä, et du Premier Ministre du Royaume de Suède, Stefan Löfven, en mars tout comme la visite de travail du Président de la Confédération suisse, Alain Berset, et la rencontre de Xavier Bettel avec le Premier Ministre de la République de Croatie, Andrej Plenković, en juin.

La couverture médiatique de membres du Gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions économiques à l'étranger a également, dans certains cas, été organisé par le SIP. Le volet média du lancement du satellite GovSat-1 à partir de Cap Canaveral en Floride en janvier et de la visite de travail du Premier Ministre Xavier Bettel en Corée du Sud en juillet ont été coordonnés par le SIP.

Lors des participations du Premier Ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe engagé à Bruxelles.

Le SIP a par ailleurs mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations telles que la fête nationale, l'inauguration du monument à la mémoire des victimes de la Shoah à Luxembourg, la Journée de commémoration nationale et la commémoration nationale du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, le SIP a mis en place le dispositif presse à l'occasion des élections législatives, dont notamment la photo de famille du nouveau Gouvernement.

La couverture photo a été assurée en amont et le jour des élections, lors des négociations en vue de la formation du Gouvernement, des audiences de congé des ministres sortants, des assermentations des membres du nouveau Gouvernement ainsi que lors des cérémonies de passation des pouvoirs.

C.3.3.2 Collaboration avec la Cour grand-ducale

En 2018, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations.

Il a notamment organisé et coordonné le volet média de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc accompagné du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, de la Ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg, et de la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, en république du Sénégal en janvier tout comme de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse accompagnées du Premier Ministre, Ministre d'État, Xavier Bettel, du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, Ministre de la Sécurité intérieure, Ministre de la Défense, Étienne Schneider, du Ministre des Affaires étrangères et européennes, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, du Ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, ainsi que du Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, en République française en mars.

Le SIP a également géré l'accréditation des représentants des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des représentants des médias nationaux et internationaux lors de la visite d'État au Luxembourg de LL.MM. le Roi et la Reine des Pays-Bas en mai.

C.3.3.3 La médiathèque

La médiathèque gérée par le SIP – « mémoire photographique » couvrant l'actualité gouvernementale et incluant une sélection importante d'images promotionnelles du Grand-Duché – a connu un apport de 11.050 nouvelles images en 2018. Ce chiffre confirme la tendance des années précédentes avec, en règle générale, un ajout de 10-12.000 visuels par an. Les photos - que le SIP pourvoit d'informations précises quant à leur nature et leur contexte - sont centralisées et organisées de manière à permettre une mise à disposition rapide et ciblée selon les besoins.

Le SIP continue aussi à travailler sur les images d'archives stockées dans la médiathèque. Dans ce contexte, il recherche et complète les informations au besoin, procède à des contrôles de qualité et vérifie les droits d'utilisation, à l'instar des photos d'actualité. Le SIP continue à fournir des photos aux médias, institutions publiques et acteurs non-commerciaux dans le cadre de l'information du grand public sur l'activité gouvernementale, mais aussi en vue de promouvoir l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg.

En sus du portail Extranet presse (dédié aux représentants des médias), la Division organisation et relations presse a traité 140 demandes d'images au cours de l'année écoulée, contribuant ainsi à une grande variété de projets externes de publication. La médiathèque reste d'ailleurs une source de prédilection pour enrichir et illustrer les portails web, comptes réseaux sociaux et autres publications du Gouvernement, et le SIP continue à prendre un rôle actif en ce sens.

Le SIP gère en outre un stock d'équipement audiovisuel (appareils photos, dictaphones et accessoires) qu'il met à la disposition des ministères dans le cadre de ses activités d'assistance en matière de relations publiques et de relations presse. Le SIP organise en outre des cours de photographie réguliers en collaboration avec des photographes professionnels.

C.3.4 Revues de presse

C.3.4.1 Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par la division et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <https://revues-presse.sip.lu>:

- revue de presse nationale : se base en grande partie sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- revue de presse internationale 1 : est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du Gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger ;
- revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Les articles sélectionnés par la Division revues de presse sont publiés sur le nouveau site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. La visionneuse permet de consulter les articles et de les sélectionner pour les télécharger ultérieurement au format PDF ou HTML. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet à l'utilisateur d'enregistrer des articles dans ses propres dossiers et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

C.3.4.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2018, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du Gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur le site web des revues de presse. Le monitoring de la presse audiovisuelle nationale est assuré conjointement avec la Division communication gouvernementale et Internet.

C.3.5 Édition et coordination

C.3.5.1 Edition

En 2018, le SIP a diffusé 20.375 brochures, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (28%);
- d'associations, d'entreprises, de sociétés (25%);
- d'ambassades, de représentations luxembourgeoises à l'étranger (13%).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (38 %) ;
- français (36 %) ;
- allemand (22 %).

Les cinq publications les plus demandées en 2018 étaient les suivantes :

- *à propos... de l'Histoire du Grand-Duché de Luxembourg* (7.199 exemplaires) ;
- *14 Infographies sur le Grand-Duché de Luxembourg* (5.693 exemplaires) ;
- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (1.999 exemplaires) ;
- *Click behind it* (1.061 exemplaires) ;
- *à propos... fêtes et traditions* (957 exemplaires).

Les publications du SIP peuvent aussi être consultées et téléchargées sur les portails www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Un total de 11.471 téléchargements a été effectué en 2018.

Les publications les plus téléchargées étaient :

- *14 Infographies sur le Grand-Duché de Luxembourg* (5.117 téléchargements) ;
- *à propos... de l'histoire du Luxembourg* (2.956 téléchargements) ;
- *Guide de rédaction* (1.231 téléchargements) ;
- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (781 téléchargements) ;
- *à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne* (647 téléchargements).

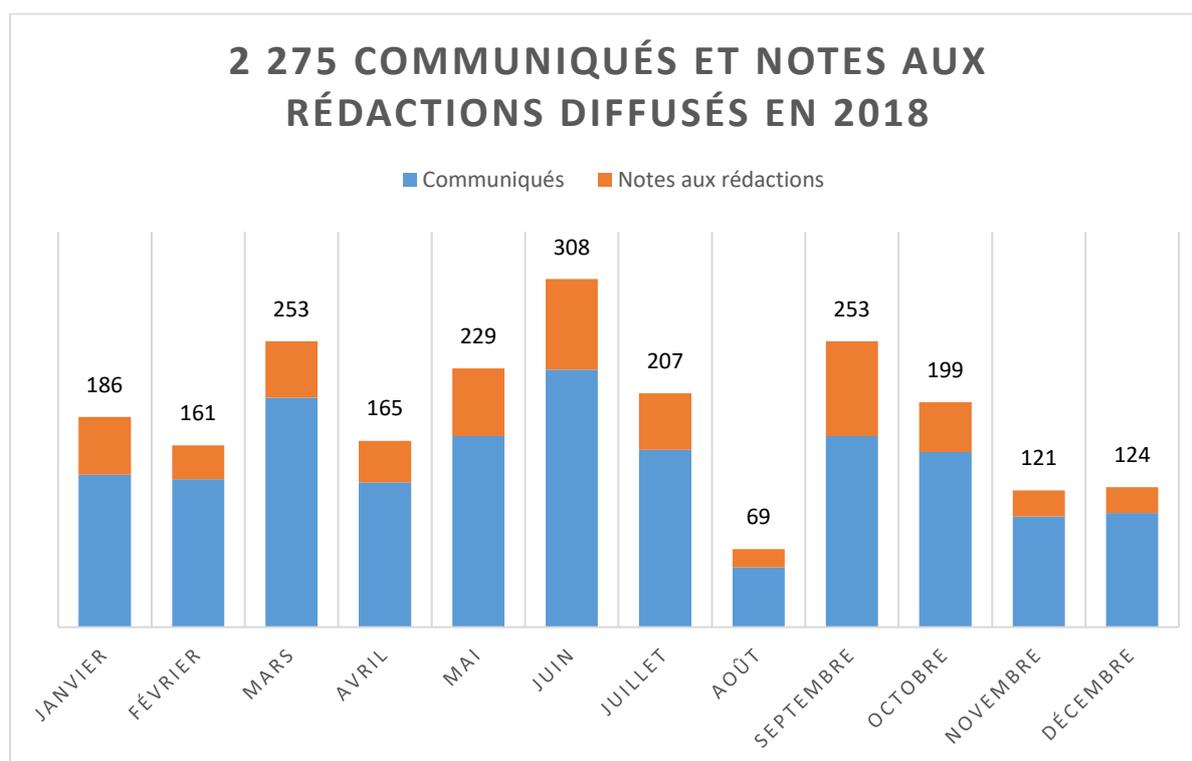
C.3.5.2 Coordination

C.3.5.2.1 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale.

1.727 communiqués et 548 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2018, ce qui correspond à un total de 2.275 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions:



C.3.5.2.2 Extranet presse

L'Extranet presse est le site web qui permet depuis mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont les journalistes, le SIP et les chargés des relations publiques des ministères. Au vu de l'importance que revêt l'outil en matière de communication gouvernementale, le site a été amélioré pour garantir une meilleure qualité et répondre aux attentes de performance et d'ergonomie.

L'équipe de la coordination du SIP s'occupe par ailleurs des mises à jour des fichiers d'adresses et des listes de diffusion du SIP. Elle apporte son assistance également aux travaux d'accréditation de la presse lors d'événements nationaux et internationaux. En cas de besoin, elle assure également la gestion du stock de publications et soutient l'équipe de la Division affaires générales.

C.3.6 Publication d'avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants sont publiées dans tous les journaux. Par contre les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens, et ce à cause des délais réduits à respecter.

En 2018, le SIP a publié 266 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 192 annonces dans les hebdomadaires.

À titre de comparaison : en 2017, le SIP avait publié 256 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 161 annonces dans les hebdomadaires.

C.3.7 Open data et accès à l'information

La Division open data et accès à l'information du SIP et a été mise en place début 2017 et est dirigée par un responsable spécialiste en données et en gestion de projets.

C.3.7.1 Volet open data

Au niveau législatif, l'ouverture de données numériques est un principe établi à travers la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. A part la transposition de cette directive en législation nationale, les initiatives concrètes au Grand-Duché dans ce domaine débutent avec la création du portail national officiel des données en 2016 et la nomination d'un responsable stratégique au sein du SIP en janvier 2017.

Pour le projet open data, l'année 2018 peut être considérée comme une phase de consolidation, tant au niveau de la stratégie générale que sur le plan du portail et de la communauté des utilisateurs des données.

C.3.7.2 Portail data.public.lu

Le portail national open data, accessible sous www.data.public.lu, est le fruit d'une collaboration entre le SIP, le géoportail, le CTIE et Digital Luxembourg. La gestion opérationnelle journalière est assurée par le service du géoportail en étroite collaboration avec le responsable open data du SIP. Le portail reprend un catalogue des jeux de données proposés comme open data, avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations sur les producteurs des données et les licences d'utilisation accordées. Il est non seulement destiné à constituer une plate-forme centrale renseignant sur toutes les données disponibles, mais également à permettre aux utilisateurs à fournir des feedbacks sous forme de discussions ou d'applications pratiques basées sur la réutilisation des données ouvertes disponibles.

Dans le courant de l'année 2018, 240 jeux de données supplémentaires ont été ajoutés dans le répertoire, et le nombre de ressources (fichiers) a augmenté de 1800. Alors que tous les chiffres continuent à montrer une tendance à la hausse, le plus impressionnant est celui du nombre des utilisateurs inscrits qui a presque doublé en un an (671 contre 352 en 2017). Un autre indicateur de l'importance croissante du portail et des données y proposées dans la société, est le nombre

de discussions que les utilisateurs lancent sur le portail concernant les données qui les intéressent : on trouve 124 discussions en fin d'année 2018, soit 76 nouvelles lancées dans le courant de l'année.



Extrait du tableau de bord du portail www.data.public.lu fin 2018

Pour l'année 2019 il est envisagé de continuer la collecte de données en mettant l'accent sur les données digitales facilement utilisables par des machines, et en visant plus particulièrement certains domaines thématiques encore moins représentés, comme la santé, la science et la recherche, l'éducation, l'agriculture et les finances. Vu que le portail a également été proposé comme plate-forme dans le cadre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, on peut s'attendre dorénavant à la publication de nombreuses données de type « documents ».

C.3.7.3 Groupe de travail stratégique open data

Sous la présidence du SIP, un groupe de travail réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes veille au projet open data en général, à l'évolution du portail sur www.data.public.lu et aux actions stratégiques à envisager pour promouvoir le principe open data. En 2018 un accent particulier a été mis sur la constitution d'une communauté des utilisateurs de données, notamment dans les domaines logement, transport et culture.

En 2018 deux réunions du groupe stratégique open data ont eu lieu.

C.3.7.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

La sensibilisation des ministères, des administrations et autres acteurs du secteur public est essentielle pour le succès du projet open data. En effet, les données du secteur public sont directement visées par la législation, et d'autre part elles constituent un premier apport crucial pour un écosystème basé sur la réutilisation de données digitales.

De nombreuses réunions avec les dirigeants de ministères et administrations ont permis de rendre attentif au projet, à la nécessité de publier des données, aux avantages du portail open data ainsi qu'à l'intérêt général que ce nouveau principe présente autant pour les producteurs que pour les consommateurs de données.

C.3.7.5 Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type hackathon, c'est-à-dire des concours s'adressant aux spécialistes en informatique, qui consistent en l'élaboration dans un temps imparti d'idées, concepts, programmes ou applications autour d'un sujet défini. En collaboration avec Digital Luxembourg, le CTIE et la société Farvest, le SIP organise annuellement le hackathon « Game of code », et y propose un challenge sur des sujets articulés autour de la réutilisation de jeux de données offerts sur www.data.public.lu.

En mars 2018, le sujet retenu pour la 3^e édition du challenge opendata était « A sustainable way of life ». Les nombreux participants s'étaient groupés en environ 20 équipes, qui après 24 heures de travail en continu, ont présenté des concepts très intéressants basés sur les données disponibles sur le portail. L'événement peut être considéré comme un succès car il a permis de tirer l'attention sur les usages potentiels de données ouvertes, et d'enrichir le portail de réutilisations pertinentes.

En décembre un hackathon autour du sujet « Hack your heritage » a été organisé par le CNA à Dudelange, ce qui a entraîné la publication de données culturelles sur le portail.

C.3.7.6 Benchmark open data landscaping par les responsables du European Data Portal EDP

Comme les années précédentes, le Grand-Duché a participé au sondage et aux réunions relative à un benchmark sur la maturité des États membres dans le domaine de l'open data. Dans cette analyse, organisée par les experts du portail open data européen www.europeandataportal.eu, le Grand-Duché a obtenu un score le plaçant au 6^e rang dans l'Union européenne.

C.3.7.7 Etude d'impact de l'open data au Grand-Duché

En 2018 une étude sur l'impact de l'open data au Grand-Duché et dans la Grande Région a été réalisée en collaboration avec les experts du LIST (Luxembourg Institute for Science and Technology). Dans le rapport, publié sous <https://data.public.lu/fr/datasets/study-impacts-of-open-data-in-luxembourg-and-the-greater-region-2018/>, une approche méthodologique permettant d'estimer l'impact de l'open data est développée.

C.3.7.8 Accès à l'information – administration transparente et ouverte

Le 14 septembre 2018 la loi relative à une administration transparente et ouverte a été votée. Les responsables du SIP ont travaillé, en collaboration avec le CTIE, sur un projet visant à mettre en place des démarches myguichet ainsi qu'un système central de gestion des demandes. Les démarches et l'outil de gestion sont entrés en ligne à la fin de l'année, pour être disponibles le 1er janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la loi.

C.3.8 Systèmes d'information

C.3.8.1 Migration de l'infrastructure informatique du SIP vers le CTIE

Le SIP a décidé de migrer vers l'infrastructure mutualisée du CTIE une partie de son environnement, afin de réduire les coûts de fonctionnement.

Les PC, les comptes des utilisateurs ainsi que les boîtes aux lettres de courrier électronique ont été migrés vers l'infrastructure du CTIE. Tout le parc de PC du SIP a été renouvelé.

La migration vers le GovCloud de certains serveurs relatifs aux applications métiers du SIP est en cours et se poursuivra au cours des années à venir.

C.3.8.2 Projet gouvernement.lu

La nouvelle version du portail gouvernement.lu a été mis en ligne en février 2018. Le citoyen bénéficie grâce à ce site d'une nouvelle interface, tout en ayant accès aux articles publiés depuis 1999.

C.3.8.3 Revues de presses

Outre des adaptations mineures effectuées sur le site « Revue de presse », le système de numérisation des journaux a été mis à jour afin d'être compatible avec le nouveau système d'exploitation des PC installés en 2018.

C.3.8.4 Règlement général sur la protection des données

Afin de satisfaire à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données, les systèmes d'informations du SIP ont été mis en conformité. Les procédures de travail ont été adaptées et le personnel sensibilisé à la protection des données.

C.3.8.5 Système d'accréditation

Afin de réduire le *Total Cost of Ownership* du système d'accréditation de la presse à des événements au Luxembourg, il a été décidé de redévelopper la solution en la simplifiant et en l'adaptant aux besoins du SIP.

C.3.8.6 SAP-Time Management

Le SIP fait partie des administrations pilotes pour le projet SAP-Time Management mené par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État. Ce système vise à la gestion du temps (pointage, congés...) de manière centralisée à l'État.

C.3.8.7 Administration et gestion

Outre la gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel, logiciel ou relatif à la sécurité des systèmes ainsi que l'administration de l'infrastructure informatique du SIP, la division IT a notamment réalisé la maintenance évolutive du site « Extranet presse », a entrepris le développement d'un nouveau *Customer Relationship Management* et participé à la modélisation des processus métiers du SIP (BPMN).

C.4 Commission d'Économies et de Rationalisation

En 2018, les activités principales de la Commission d'Économies et de Rationalisation (CER) ont été axées sur les points suivants :

C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2018 (numerus clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la CER, a retenu 1.310 nouveaux engagements à opérer en 2018, étant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et une priorité clairement établies.

Conformément aux décisions du Conseil de Gouvernement du 26 janvier 2018 concernant la répartition des 1.310 postes inscrits dans la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'État, dont 532 postes pour les besoins de l'enseignement, 245 postes servant à la régularisation d'agents au service de l'État engagés sous d'autres régimes et 533 postes pour les autres administrations et services de l'État.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2018 (Numerus Clausus)

Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements	Hors Numerus Clausus	Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	145	50	53	368
2011	90	150	42	76	358
2012	240	180	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	168	32	98 ⁽⁴⁾	450
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481.55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
2017	500	544	285 ⁽⁸⁾	4	1333
2018	533	532	245 ⁽⁹⁾	/	1310
TOTAL	3817	2648	1169.8	2567.75	9767.6

Note explicative : Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes « Ministères/Administrations/Services » et « Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental ». La colonne « Autres engagements » renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes).
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016.
- (8) Y compris 188 postes accordés en 2017 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 95 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et 2 postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017.
- (9) Y compris 190 postes accordés en 2018 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 18(3)7° de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018.

A noter que le présent relevé ne comprend pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

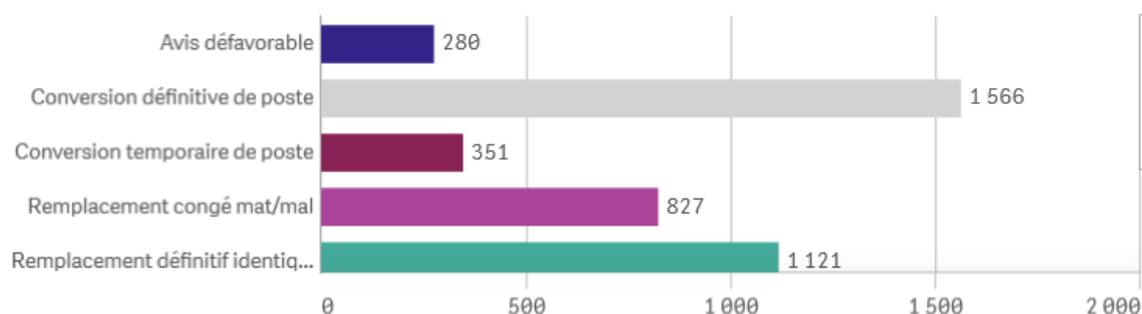
C.4.2 L'élaboration d'avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel de 2015 à 2018

Evolution du nombre total d'avis



En 2018, la CER a procédé à l'élaboration de 5.501 avis qui se décomposent comme suit :

Nombre d'avis par rubrique



- 827 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2018, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 1.121 avis de remplacement à l'identique suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;
- 2.197 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe, dont entre autres 630 transferts de poste, 280 avis défavorables, 1.566 conversions définitives de postes.

C.4.3 L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2018.

Sur base de l'article 18(3)7° de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018, la Commission d'Économies et de Rationalisation, en collaboration avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi, a proposé l'engagement de 60 candidats (55 ETP) avec une tâche globale de 2.200 hommes-heures par semaine pour les besoins des différentes administrations et services de l'État.

Suite à un recensement effectué des postes de personnes handicapées non remplacées entre les années 2015 et 2017, la CER a également réattribué 1.326 hommes-heures par semaine suite aux différents besoins supplémentaires exprimés par les différents administrations et services de l'État, ce qui équivaut à un engagement total de 99 candidats (88,15 ETP) avec une tâche globale de 3.526 hommes-heures par semaine pour l'année 2018.

C.4.4 Intégration des procédures de gestion de la CER dans le système d'information centralisé SAP HR

Au courant de l'année 2018, les procédures de gestion de la CER ont été intégrées dans le système SAP HR permettant ainsi de consolider et de gérer de nombreuses informations en relation avec l'organisation des organismes de l'État dans un système central et unique créant une meilleure visibilité sur l'effectif, l'organisation et les différents métiers à l'État.

Avant l'expédition des avis, le secrétariat de la CER procède à la création de tout poste dans le système SAP HR, poste qui sera utilisé au moment de l'engagement, du transfert ou de la conversion du poste d'un agent.

En octobre 2018 et en collaboration avec le Centre de Gestion du personnel et de l'organisation de l'État, une comparaison des postes de renforcements attribués et occupés a été effectuée. Ainsi à l'avenir, avec la création des postes dans le système SAP HR, il sera possible de générer un certain nombre de vues sur base des données existantes dans le système SAP HR et il est prévu d'élargir les possibilités, donnant une réponse aux différentes problématiques comme par exemple la totalité des postes de renforcements ou de remplacements définitifs ou temporaires qui ont été autorisés pour un ministère, une administration, un service avec l'information quels postes ont été occupés et lesquels sont toujours vacants (non encore occupés), avec précision des coordonnées des agents engagés sur base de ces postes.

C.5 Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Il assume en outre la coordination en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et le Govcert (*Computer emergency response team*). A ce titre, il exerce depuis le début de l'année 2018, la présidence du comité interministériel de coordination en matière de cybersécurité et de cyberprévention.

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait pris la décision de principe de planifier un Centre National de Crise sur le site du château de Senningen. Le projet actuel ayant été approuvé le 22 avril 2014, la planification a pu être finalisée en 2017.

L'autorisation de bâtir a été accordée par la commune de Niederaanven en octobre 2017 et les travaux de terrassement ont débuté en mai 2018. Actuellement, le chantier se trouve toujours dans sa phase de travaux de gros-œuvres.

C.5.1 Prévention et gestion de crise

C.5.1.1 Plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en pétrole

Le HCPN a été chargé, par décision du Conseil de Gouvernement du 9 mai 2018, d'entamer les travaux de coordination pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas de crise d'approvisionnement en pétrole.

C.5.1.2 Demandeurs de protection internationale (DPI)

Sur base du mandat qui lui a été confié par le Gouvernement en Conseil en date du 24 juillet 2015, le HCPN a continué durant l'année 2018 la planification d'urgence d'accueil massif de demandeurs de protection internationale (DPI) ensemble avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et en coopération étroite avec une multitude d'acteurs.

Actuellement, le Gouvernement dispose d'une structure de primo-accueil de la phase 1, à savoir l'ancien centre de Logopédie à Strassen, servant prioritairement au dispatching de nouveaux arrivants vers d'autres structures. Les demandeurs de protection internationale ayant présenté leur demande sont logés dans une structure d'hébergement de la phase 2, actuellement le bâtiment Creos à Mersch, avant leur transfert vers un foyer durable de la phase 3.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la structure d'hébergement et d'urgence Kirchberg (SHUK) est fonctionnel et accueille prioritairement les demandeurs de protection internationale tombant sous les accords Dublin III signifiant que le Luxembourg n'est pas compétent pour traiter leur demande.

C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2018, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers.

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'au sein du Forum de l'UE sur l'Internet qui a pour objet la lutte contre le contenu terroriste en ligne.

Sur le plan international, le HCPN a participé à la conférence « *The Reverse Flow of Foreign Terrorist Fighters (FTFs) : Challenges for the OSCE Area and Beyond* » organisée par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ainsi qu'à la journée d'étude BENELUX sur le thème de l'analyse des risques. De plus, le HCPN a pris part à l'échange bi-annuel des coordinateurs en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Groupe de Madrid.

Dans le cadre de la planification de l'exercice national VIGILNAT du 12 janvier 2019, le HCPN a organisé de nombreuses réunions au sein des différents groupes de travail et a mené des entretiens avec toute une panoplie d'acteurs.

C.5.2.1 Plan d'intervention d'urgence CBRN

En date du 6 juin 2018, le Conseil de Gouvernement a marqué son accord avec le projet de plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'attaque par des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires tel qu'il a été élaboré en collaboration avec les acteurs nationaux intervenant en matière de CBRN (*Chemical, biological, radiological and nuclear defense*). Les mesures définies par le PIU doivent être considérées comme complémentaires aux mesures définies par le plan VIGILNAT.

C.5.2.2 Précurseurs d'explosifs

Les précurseurs d'explosifs sont des substances chimiques qui peuvent être utilisées à des fins légitimes, mais qui peuvent aussi être utilisées d'une manière détournée pour fabriquer des explosifs. En vue d'empêcher la fabrication illicite d'explosifs, le règlement (UE) n°98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs restreint la mise à la disposition du grand public de précurseurs d'explosifs sélectionnés, ainsi que leur introduction, détention et utilisation par le grand public et établit des règles de signalement des transactions suspectes.

Les restrictions et les contrôles existants s'étant avérés insuffisants ou inadéquats pour empêcher la fabrication illicite d'explosifs artisanaux, la Commission européenne a présenté, en date du 17 avril 2018, une proposition de règlement relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs abrogeant le règlement (UE) n°98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. Le HCPN, en tant qu'autorité compétente aux fins de l'application du règlement (UE) n° 98/2013, accompagne le processus législatif à ce sujet qui est prévu de s'achever au premier semestre 2019.

C.5.3 Protection des infrastructures critiques

En 2018, deux règlements grand-ducaux dans le domaine de la protection des infrastructures critiques ont été adoptés, à savoir le règlement grand-ducal du 21 février 2018 déterminant les modalités du recensement et de la désignation des infrastructures critiques et le règlement grand-ducal du 21 février 2018 fixant la structure des plans de sécurité et de continuité de l'activité des infrastructures critiques.

En outre, le HCPN a produit un guide pour le recensement et la désignation des infrastructures critiques, ainsi qu'un guide pour l'élaboration d'un Plan de sécurité et de continuité de l'activité.

Concernant le recensement, le HCPN a initié cinq groupes de travail dans les sous-secteurs transport aérien, eau potable, eaux usées, électricité et gaz, et pétrole et a participé dans deux groupes de travail concernant des infrastructures critiques européennes. Ainsi, le HCPN a participé à 12 réunions de groupes de travail en 2018. Le recensement des infrastructures critiques a été finalisé dans deux sous-secteurs, le Gouvernement en Conseil en a approuvé les rapports respectifs, et deux arrêtés grand-ducaux de désignation d'infrastructures critiques ont été signés. Aussi, le travail concernant une infrastructure critique européenne (située dans un pays voisin) a été clôturé et un accord bilatéral a été conclu.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) coordonné par la Commission européenne, le HCPN a participé à chacune des deux réunions semestrielles des Points de contact Protection des infrastructures critiques de tous les États membres (CIPPOC), à la réunion annuelle entre l'UE, le Canada et les États Unis, et à deux réunions du Réseau européen de référence pour la protection des infrastructures critiques (ERNICIP). Dans ce cadre, le HCPN a notamment contribué à l'évaluation par la Commission européenne de la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Finalement, le HCPN a encore participé à quatre réunions organisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de la gestion de crise et de la protection des infrastructures critiques.

C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications

C.5.4.1 Transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union.

Les travaux de transposition de la directive 2016/1148 se sont poursuivis en 2018. Le 20 avril 2018, le Conseil de Gouvernement a marqué son accord avec l'avant-projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant 1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'Information de l'État et 2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale (projet de loi n° 7314).

La directive 2016/1148 a pour objet de renforcer, sur base de règles harmonisées, la cybersécurité au niveau des États membres et de consolider la coopération transfrontalière en matière de gestion des risques cyber. En effet, la directive fixe des obligations minimales en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information à respecter par les « opérateurs de services essentiels » (OSE), c'est-à-dire des entreprises qui offrent un service important pour la société et l'économie et qui agissent dans un des secteurs suivants : l'énergie, les transports, les services bancaires, les infrastructures de marchés financiers, la santé, l'eau ou encore les infrastructures numériques. Des exigences similaires sont prévues pour garantir la sécurité des réseaux et des systèmes d'information des « fournisseurs de services numériques » (FSN), c'est-à-dire les places de marché en ligne, les moteurs de recherche en ligne et les services informatiques en nuage.

Le Conseil d'État a avisé le projet de loi une première fois le 10 juillet 2018. Afin de tenir compte des observations du Conseil d'État, le projet de loi a été amendé et a été soumis à l'approbation du Conseil de Gouvernement le 14 septembre 2018. Le Conseil d'État a levé toutes ses oppositions formelles dans son avis du 27 novembre 2018. La procédure législative se poursuivra début 2019.

C.5.4.2 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

En 2018, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a élaboré une nouvelle version de la politique générale de sécurité de l'information, qui tient mieux compte du contexte spécifique dans lequel s'inscrit l'action de l'État et de ses entités. Cette nouvelle version, qui a été élaborée en étroite collaboration avec le Centre des Technologies de l'Information de l'État, a été approuvée par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 13 juillet 2018 sur avis du Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité.

Dans le cadre d'un « *Proof of concept* » (POC) réalisé en collaboration étroite avec les administrations et services étatiques qui se sont portés volontaires (Police grand-ducale, Inspection du Travail et des Mines, Service national de la jeunesse, Organisme Payeur FEAGA/FEADER du Service Agriculture et Viticulture), une méthodologie d'analyse des risques adaptée au contexte spécifique de l'État a été élaborée. Suite à la validation de cette méthodologie et de la démarche globale, l'ANSSI entame dès le début de 2019 la seconde phase du projet qui vise d'une part la généralisation des concepts retenus en proposant à toutes les entités intéressées un accompagnement dans leurs analyses et gestion des risques portant sur la sécurité de l'information et d'autre part la constitution progressive d'un état de situation consolidé des risques au sein de l'État.

L'ANSSI a assisté l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) dans les travaux d'élaboration d'une méthodologie permettant de désigner les opérateurs de services essentiels. Ces travaux, qui sont actuellement en phase terminale, s'inscrivent dans le cadre de la directive européenne NIS.

C.5.4.3 GOVCERT

Le GOVCERT.LU supervise la prise en charge d'incidents de sécurité informatique qui compromettent le Luxembourg, ses citoyens ou son économie. Il est chargé de recevoir, d'examiner et de répondre aux rapports de tels incidents et constitue ainsi un point de contact unique dédié au traitement de tous les incidents informatiques affectant les systèmes d'information du Gouvernement et d'opérateurs d'infrastructures critiques (privé et publique)

définis opérant au Luxembourg. Les incidents qui ne sont pas liés aux constituants de GOVCERT.LU sont transmis à d'autres *Computer Security Incident Response Teams* appropriées.

En 2018, le GOVCERT.LU a déployé un nouveau logiciel sur un grand nombre d'ordinateurs des administrations étatiques qui permet une détection d'intrusions plus efficace. En outre, il a mis en place différents nouveaux services facilitant la coopération avec sa constituante. Tous ces nouveaux moyens ont permis une détection significativement plus haute que les années précédentes, y compris pour les attaques de haute sophistication.

Finalement, le GOVCERT.LU a été mandaté par le Gouvernement de mettre en place et d'opérer un CERT Militaire.

C.5.4.4 Plan d'intervention d'urgence Cyber

Le plan gouvernemental d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information ou en cas de défaillance des systèmes d'information (PIU Cyber) fut adapté. Les modifications apportées résultent des enseignements tirés des différents incidents cybernétiques ainsi que des retours d'expérience des exercices internationaux.

La nouvelle version du plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information ou en cas de défaillance des systèmes d'information fut approuvée et rendue exécutoire par le Conseil de Gouvernement le 5 janvier 2018.

C.5.4.5 Cyberstratégie III

La nouvelle stratégie nationale en matière de cybersécurité pour la période 2018-2020 élaborée par un groupe de travail présidé par le HCPN, fut approuvée et rendue exécutoire par le Conseil de Gouvernement le 26 janvier 2018.

La stratégie s'articule autour de trois lignes directrices, à savoir le renforcement de la confiance publique dans l'environnement numérique, la protection des infrastructures numériques et la promotion de la place économique. Ces lignes directrices sont déclinées en 22 objectifs et complétées par un plan d'action composé de 61 actions à mettre en œuvre jusqu'en 2020. Le suivi de la mise en œuvre des actions du plan d'action de la SNCS III est assuré au sein du Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité (CIC-CSCP).

C.5.4.6 Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 13 décembre 2017, de mettre en place, sous présidence du HCPN, un comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité (CIC-CSCP). Il a pour mission d'assurer la coordination pragmatique et rapide des initiatives faisant partie de la cyberprévention et de la cybersécurité. Le CIC-CSCP s'est réuni régulièrement en 2018.

C.5.4.7 Mise place d'un centre de filtrage d'attaques de type de dénis de service distribué DDoS

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 25 juillet 2018 le renforcement de l'infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de

type de déni de service distribué DDoS. Un groupe de suivi surveille la mise en place du projet en cours.

C.5.4.8 Exercice Cyber

Le 6 et 7 juin 2018, le HCPN a participé à l'exercice « Cyber Europe 2018 » organisé par la Commission européenne.

Du 18 au 24 Septembre 2018, le HCPN a participé à l'exercice « PACE 2018 » (*Parallel and coordinated exercise*) organisé par les institutions européennes.

C.5.5 Activités sur le plan international

C.5.5.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de la Présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ainsi que de l'OCDE en la matière.

C.5.5.2 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN prend part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des consortiums internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.5.5.3 Gouvernance des risques sur le plan européen et global

C.5.5.3.1 Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes: Groupe d'experts en prévention des catastrophes

Le HCPN participe aux travaux du Groupe d'experts en prévention des catastrophes de la Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Il a fourni à la Commission européenne une évaluation de la capacité de la gestion des risques au niveau national ainsi qu'un résumé de l'évaluation des risques au niveau national conformément aux dispositions de la Décision 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 qui demande aux États membres d'établir ces rapports d'évaluations en 2015, 2018, puis tous les 3 ans.

C.5.5.3.2 OCDE: Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN prend part aux réunions de l'OCDE en matière de gouvernance des risques dont les travaux porteront pour trois années consécutives sur la lutte contre les menaces hybrides.

C.5.5.3.3 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale *Plate-forme nationale* de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux. La plateforme s'est fixée comme objectif de réaliser au préalable un état des lieux des risques existants et des mesures mises en place pour prévenir et gérer ces risques, puis de procéder à une analyse de la situation existante afin d'optimiser les mesures qui ont été mises en place. Parallèlement, il s'agit de mettre en pratique une feuille de route établie en 2015 par le Forum Européen sur la Réduction des Risques de Catastrophe (EFDRR) qui représente l'Europe au sein de l'UNISDR (*United Nations International Strategy for Disaster Reduction*).

C.5.5.3.4 OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-Commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an.

De plus, le HCPN assure la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même au groupe Ressources industrielles et Services de communication (IRCSG), partie « Industrie » et partie « Communications ».

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (*NATO Crisis Response System*). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises. Dans cette fonction le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise CMX de l'OTAN. En 2018, aucun exercice CMX a eu lieu.

C.5.5.3.5 Coopération BENELUX

Le Mémoire d'accord BENELUX concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1er juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du Mémoire d'accord BENELUX se sont réunis plusieurs fois en 2018. Les principaux sujets abordés furent notamment:

- l'optimisation de la gestion, de la transmission et de la diffusion d'information entre les trois centres de crise avec notamment l'échange de produits d'information essentiels en temps normal;
- l'actualisation régulière de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la planification d'urgence et la gestion des crises notamment en cas d'accident nucléaire et

- l'organisation de tests de comptabilité entre les différents systèmes techniques de communication (un test tous les trois mois);
- l'organisation de visites réciproques dans les différents centres de crise pour se familiariser avec le fonctionnement des centres de crise et pour échanger les bonnes pratiques. Une visite du HCPN et des centres d'alerte de la Police grand-ducale et du CGDIS a eu lieu en avril 2018;
 - l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de la protection des infrastructures critiques;
 - l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de la lutte contre les conséquences du terrorisme avec organisation d'une journée d'étude le 1^{er} octobre 2018 sur la prévention de la radicalisation violente;
 - l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs;
 - l'élaboration du programme annuel de 2019 et la présentation des priorités de la présidence luxembourgeoise pour 2019;

Lors de la présidence belge, les directeurs des centres de crise se sont réunis en novembre pour discuter des orientations stratégiques à donner à la gestion de crise au niveau du BENELUX. La présidence belge a lancé la proposition de mettre en place un réseau des directeurs généraux des centres de crise européens afin de partager l'expertise et l'expérience existantes, de se soutenir dans la mise en place de solutions nationales et de les rendre cohérentes au niveau transfrontalier, de s'échanger sur les défis traités par les homologues dans les différents pays et de pouvoir les activer en cas de crise internationale. Une première réunion aura lieu en 2019.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

C.6 Service de la communication de crise

Créé par arrêté grand-ducal en date du 30 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la Protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé à l'ensemble des travaux menés en 2018 sous l'égide du Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN).

C.6.1 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de Gouvernement en sa séance du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été poursuivie en 2018 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. Des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise, notamment en raison de l'évolution des moyens de communication, sont en cours et seront finalisés au cours du 1er semestre 2019.

C.6.2 www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du nouveau plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du Gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2018, plusieurs rubriques relatives aux plans d'intervention d'urgence ont été actualisées.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère :

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ; et
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

C.6.3 Système d'alerte et d'information intégré de la population

Le SCC a été associé aux travaux du HCPN et du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) concernant la mise en place :

- d'une application mobile gratuite permettant aux abonnés de recevoir des notifications d'alerte en temps réel sur leurs smartphones :

Disponible depuis le 2 octobre 2018 sur Apple Store et Google Play, cette application gratuite a une double fonctionnalité :

- elle permet d'abord au 112 (Corps grand-ducal d'incendie et de secours) de diffuser des alertes sur des incidents majeurs. Les usagers ont en outre la possibilité de contacter directement, via l'application, le numéro d'urgence 112. L'appel ainsi généré sera géolocalisé automatiquement par le 112 de sorte que les services de secours pourront localiser l'appelant et intervenir de la manière la plus rapide et précise possible ;
- elle permet ensuite à l'utilisateur d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas d'une situation d'urgence ou d'un état de crise ayant un impact sur la sécurité publique.

Cette application complète le dispositif d'alerte des autorités luxembourgeoises et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation et d'assimilation de la population aux risques et aux moyens de se protéger.

Dans un objectif de prévention, les informations d'ordre comportemental ainsi que les divers plans d'intervention d'urgence sont également disponibles sur l'application, hors alerte en cours.

- d'un système d'alerte à la population qui fonctionne :
 - soit à un niveau zonal (19 zones ont été définies)
 - soit au niveau national.

C.6.4 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.6.5 Relations internationales - BENELUX

L'échange de vues sur les stratégies de communication des trois pays a été poursuivie.

C.6.6 Exercices

En 2018, le SCC a participé

- à tous les exercices organisés par le HCPN ;
- à l'organisation de l'exercice anti-terroriste prévu pour le 12 janvier 2019.

C.6.7 Situations d'urgence

En 2018, le SCC a assuré la communication des situations d'urgence suivantes :

- 27 février 2018 : acte de piraterie maritime du « ST Marseille » ;
- 1^{er} juin 2018 : intempéries dans la région du Müllertal ;
- 9 juin 2018 : intempéries dans l'est et le centre du pays;
- 12 décembre 2018 : attaque de Strasbourg.

C.7 Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA)

En charge du suivi et du contrôle des prestations de l'opérateur économique assurant l'opération du Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA), le service RENITA s'est concentré en 2018 sur la vérification des processus opérationnels imposés à l'opérateur du réseau par le contrat RENITA signé en 2014. Ainsi, des audits analysant les principaux processus et systèmes de gestion par rapport aux standards internationaux ont été conduits.

En complément avec l'architecture hautement redondante du réseau, la bonne exécution de ces processus opérationnels a contribué à préserver la haute disponibilité de RENITA. Le réseau numérique a supporté en continu le travail quotidien des 10.000 utilisateurs des services de sécurité et de secours luxembourgeois, y inclus les agents du Centre de Rétention qui ont rejoint RENITA en 2018.

Au cours de l'année 2018, le Réseau national intégré de radiocommunication a de nouveau été sollicité lors des situations exceptionnelles impliquant un grand nombre d'intervenants, qu'il s'agissait de manifestations sportives, d'accidents graves, de catastrophes naturelles ou d'incendies de grande ampleur.

Le service RENITA a également continué les mesures visant à perfectionner la couverture terrestre et la qualité des services offerts par RENITA. Il a porté une attention particulière à la couverture à l'intérieur de bâtiments et rédigé un document servant de guide pour toutes les parties concernées.

Conformément à la volonté politique d'améliorer le support des interventions transfrontalières des services de sécurité et de secours dans nos régions frontalières, des discussions concrètes ont été entamées avec les opérateurs des réseaux des pays voisins en vue de la réalisation de connexions « inter-system-interface » (offrant des fonctionnalités similaires au roaming). A présent, le service RENITA a achevé la mise en place des infrastructures techniques permettant d'interfacer RENITA avec un autre réseau basé sur la technologie TETRA.

Le service RENITA a contribué à la rédaction du projet de loi visant à autoriser le financement de l'extension et du perfectionnement du réseau au-delà de l'enveloppe prévue par la loi de financement de 2014. Cette mesure s'impose afin de répondre à l'évolution du nombre des utilisateurs et de leurs besoins, à l'évolution technique et aux risques sécuritaires y afférents. Le service s'est également investi dans des travaux préparatoires pour définir les qualités des réseaux de radiocommunication de nouvelle génération qui devront faciliter les interventions des services de sécurité et de secours luxembourgeois à moyen et long terme.

C.8 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.8.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, dont les attributions sont définies par le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016, s'est réuni à quatre reprises pendant l'année 2018: les 19 février, 18 juin, 17 septembre et 12 novembre 2018.

Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont continué leurs travaux et délibérations à la Villa Pauly, à savoir : - Groupe de travail « commémoration » - Groupe de travail « lieux de mémoire » - Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation » - Groupe de travail « communication » Le secrétariat de ce Comité, qui regroupe à titre paritaire les représentants de la Résistance, de la Communauté juive et de l'Enrôlement force, est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'État. L'année 2018 a vu jusqu'en septembre la présidence de Laurent Moysen, représentant de la Communauté juive, suivie par celle de Josy Lorent, représentant des Enrôlés de force (depuis octobre 2018).

Lors de la Journée de commémoration nationale, célébrée le dimanche 7 octobre 2018, le Comité de la Mémoire fut impliqué dans l'organisation de la nouvelle cérémonie civile qui eut lieu au Lycée classique de Diekirch. La cérémonie accueillit au-delà de 280 participants et fut encadrée par des témoignages d'élèves ayant effectué une visite au camp de concentration de Mauthausen et des prestations musicales, basées sur des poèmes rédigés au camp de Terezin.

C.8.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2018, le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a poursuivi et développé les activités pédagogiques au Mémorial de la Déportation de la Gare de Hollerich avec l'accueil de nombreuses classes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. À celles-ci il faut ajouter l'Ecole de la Police et l'Armée luxembourgeoise qui viennent régulièrement au Mémorial de Hollerich dans le cadre de la formation citoyenne des recrues.

En collaboration avec le « Zentrum für politisch Bildung » le Mémorial de la Déportation a participé aux activités proposées aux écoles durant la semaine du 27 janvier 2018, marquant la libération du camp de concentration d'Auschwitz. Le nombre de visiteurs non scolaires au Mémorial de la Déportation s'élève pour 2018 à 784 personnes, dont des touristes de plus en plus nombreux venus des cinq continents.

La réorganisation de la bibliothèque de présence sur la Deuxième Guerre mondiale à Luxembourg selon une structure thématique a été achevée. Environ deux cinquièmes des quelque 4.000 volumes que compte cette bibliothèque thématique ont été intégrés au fichier informatique centralisé ALEPH des bibliothèques luxembourgeoises.

Le 17 juin 2018 a été solennellement inauguré à la place derrière la Cathédrale, le long du Boulevard Roosevelt, - à l'emplacement historique de la première synagogue à Luxembourg - le Monument luxembourgeois aux victimes de la Shoah. Préconisé déjà en 2009 dans le rapport de la Commission qui s'est penchée sur les spoliations de la population juive pendant l'occupation nazie, ce monument est une œuvre originale du sculpteur franco-israélien Shelomo Selinger, lui-même un survivant des camps et des marches de la mort. Le monument est réalisé en granit rose de Bretagne et a été financé à parts égales par l'État luxembourgeois et la Ville de Luxembourg. Réunies autour de LL.AA.RR. le Grand-Duc et de la Grande-Duchesse ainsi que de l'artiste et de sa famille, les plus hautes autorités civiles et religieuses ont procédé au

dévoilement du monument. Il est à noter que le Monument à la mémoire des victimes de la Shoah fait désormais partie intégrante du parcours mémoriel, p. ex. lors de la Journée de commémoration nationale en octobre. Après cette inauguration solennelle, les invités se sont déplacés au Hall de la gare centrale à Luxembourg pour y dévoiler une plaque en bronze qui rappelle – en français et en luxembourgeois – le terrible sort des 658 personnes juives déportées en sept convois ferroviaires entre octobre 1941 et juin 1943 vers les camps de la mort. L'organisation des deux manifestations échet au Service de la Mémoire en étroite collaboration avec le Service du protocole du Gouvernement.

L'exposition itinérante de 20 « roll-ups » intitulée « Streik 1942 – Zwangsrekrutierung / Streik / Ęmsiedlung » qui a été élaborée en 2017 par les services culturels de la Ville de Wiltz, le Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette et le Service de la Mémoire du Ministère d'État a été montrée à Echternach, Vianden, Wiltz, Schifflange et Contern au cours de l'année 2018 et continue à susciter de l'intérêt auprès des communes et des écoles.

C.9 Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation

C.9.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation (SCL) assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

En 2018, l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point C.9.4. ci-après) a été poursuivie.

C.9.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de procédure législative et réglementaire, le SCL assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le Service central de législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

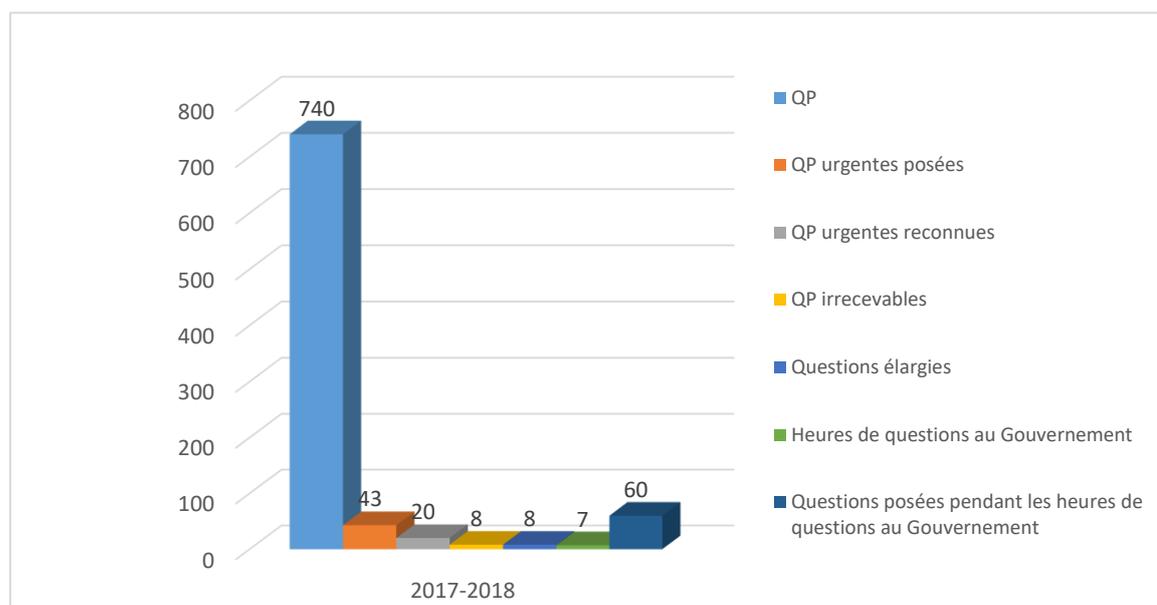
C.9.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2017-2018, 740 questions parlementaires ont été posées (dont 8 questions considérées comme irrecevables).

43 questions urgentes ont été posées dont 20 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

8 questions élargies ont été introduites.

7 séances d'heures de questions au Gouvernement ont été organisées, totalisant 60 questions posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.2.2 Interpellations

2 interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018.

C.9.2.3 Débats

C.9.2.3.1 Débats de consultation

5 débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018.

Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.2.3.2 Débats d'orientation

3 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018.

Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.2.3.3 Déclarations du Gouvernement

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018 ont eu lieu 3 déclarations du Gouvernement à la Chambre des Députés.

Le détail des déclarations du Gouvernement lors de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.2.4 Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018 ont été organisées 9 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité lors de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.2.5 Motions et résolutions

23 motions et 4 résolutions ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2017-2018.

Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2017-2018 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.9.3 Statistiques concernant les publications

C.9.3.1 Publications en 2018

Ont été publiés en 2018 au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (recueil Mémorial A) :

- 158 lois ;
- 384 règlements grand-ducaux ;
- 38 règlements ministériels ;
- 6 règlements du Gouvernement en Conseil ;
- 28 arrêtés grand-ducaux ; et
- 11 arrêts de la Cour constitutionnelle.

L'examen des lois et règlements en question donne lieu à la ventilation suivante :

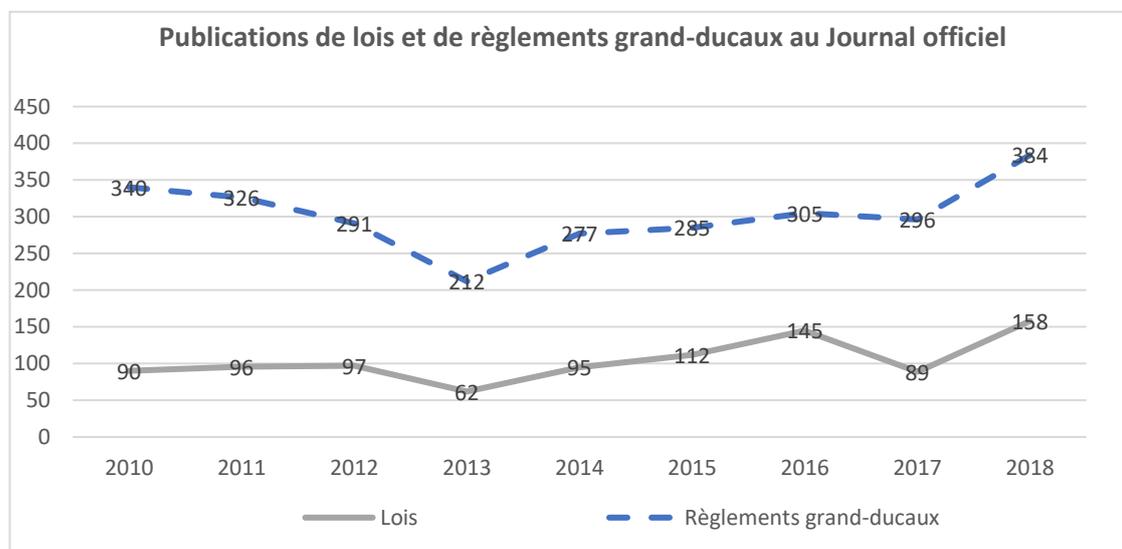
Nombre total de directives communautaires transposées en 2018 : 39

Nombre de directives de l'Union européenne transposées par loi : 24

Nombre de directives de l'Union européenne transposées par règlement g.-d. : 15

C.9.3.2 Publications de 2011 à 2018

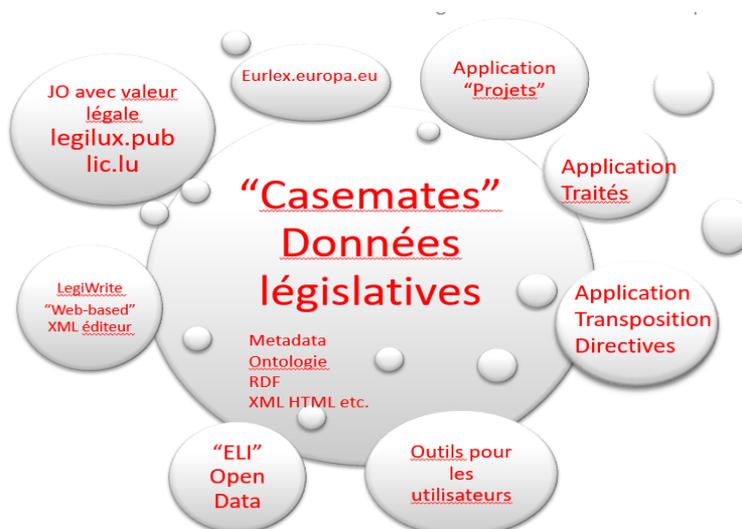
Plus d'informations sont disponibles sur <http://legilux.public.lu/data-graphics>



C.9.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Le projet « [Casemates](#) » du Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute personne intéressée.

Les systèmes de diffusion de la loi luxembourgeoise, Legilux pour la recherche et la navigation dans les textes de lois et Casemates pour l'accès aux données et aux fichiers bruts réutilisables, sont basés sur les technologies du web sémantique. Cette approche permet des descriptions riches et détaillées des textes de loi, qui s'appuient sur des référentiels pour tous les aspects de description d'une loi : ses thématiques, le type d'acte, son ministère d'origine, ses formats de fichier, etc.



C.9.4.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une newsletter, renseignant à une fréquence journalière sur les publications récentes au Journal officiel.

Voir aussi C.9.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

C.9.4.2 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg, par des machines et par des humains.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml LegalDocML » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie du Journal officiel est également intégré dans le document.

C.9.4.3 Vocabulaires contrôlés

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires>, permettant la compréhension, la navigation et la réutilisation de ses listes et de ses hiérarchies.

C.9.4.4 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information, et leur donner une meilleure compréhension de la loi permettra ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi savoir à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie, annule ou transpose, etc.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org, qui a été conduite dans le projet ELI (European Legislation Identifier). Le Luxembourg devient le premier pays à implémenter la diffusion des métadonnées de sa législation en direction des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.9.4.5 Export de données « Open Data »

Un export complet de la base de données de la législation du Grand-Duché de Luxembourg est disponible sur le portail Open Data : <https://data.public.lu/en/datasets/legilux-journal-officiel-du-grand-duche-de-luxembourg/>

C.9.4.6 Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapport et de statistiques.

L'application « Traités » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.9.4.7 Legitools

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (*LegiCompil*), de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (*LegiQP*), du suivi des travaux parlementaires (*LegiShare*).



C.9.4.7.1 LegiCompil

L'application *LegiCompil* a été réalisée en collaboration avec le service Gestion et optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) et utilisant le *framework Prometa*.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de règlement grand-ducal, etc.).

C.9.4.7.2 LegiShare

LegiShare est une plateforme de mise à disposition des documents relatifs aux travaux parlementaires (calendrier des travaux de la Chambre des Députés, convocations aux réunions des commissions parlementaires, ordres du jour de ces réunions, procès-verbaux, etc.). Elle permet à l'utilisateur de s'abonner aux documents concernant les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, de faire des recherches variées et d'être averti par courriel individuellement pour chaque commission lorsqu'un nouveau document est ajouté.

C.9.4.7.3 LegiQP

LegiQP est une plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

Elle permet un échange électronique des informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels. En outre, le tableau de bord *LegiQP* facilite le suivi des questions parlementaires, permettant de filtrer les listes de questions et de générer des rapports par ministère.

C.9.4.7.4 LegiCE

LegiCE est une plateforme d'échange de documents électroniques scésés entre le SCL et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par la double voie électronique et en papier.

Par le biais de *LegiCE*, le Conseil d'État se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'État et authentique par rapport à la version papier. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'État dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès de la Haute Corporation de traiter le texte sous forme informatisée.

C.10 Commissariat du Gouvernement à la protection des banques de données auprès de l'État

Les activités du Commissariat au cours de l'année étaient entièrement concentrées sur la préparation des départements ministériels, administrations et organismes étatiques (les entités) à l'assurance de la conformité de leurs traitements de données à caractère personnel avec les nouvelles règles introduites par le paquet législatif européen de 2016.

Ce nouveau cadre légal devenu applicable depuis le 25 mai 2018 de manière harmonisée à travers l'Union européenne exige de tous les acteurs d'être en mesure de démontrer le respect des principes fondamentaux et de documenter avoir pris les mesures appropriées pour que chaque traitement des données à caractère personnel soit lors de chacune de ses étapes conforme aux règles en vigueur et respectueux des droits des personnes concernées.

Pour s'y préparer, près de 130 entités étatiques ont procédé à l'inventaire de leurs principales banques de données et des usages de données nominatives dont ils assument la responsabilité en identifiant leurs caractéristiques, à savoir les finalités poursuivies, les bases légales déterminant les missions auxquelles elles se rattachent, les types de données collectées et catégories de personnes auxquelles elles se rapportent, les destinataires auxquels des données sont susceptibles d'être transmises dans le cadre de leurs activités ou avec lesquels des rapprochements ou échanges ont lieu, le cas échéant en vue de finalités ultérieures relevant de la compétence de ces derniers.

A travers de nombreuses réunions sectorielles de passage en revue auprès de chaque entité des fiches d'inventaire saisies, le Commissariat y a prêté main forte et fourni conseils et assistance.

Sous son impulsion, les départements et administrations sont ainsi amenées à intégrer progressivement la protection de la vie privée des usagers et de leurs données à caractère personnel dans leurs valeurs et politiques au moyen de lignes de conduites à mettre en place avec le soutien de la hiérarchie et l'implication active des équipes opérationnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la démarche, le Commissariat avait institué fin 2016 un groupe de travail interministériel, dont il assure la présidence. Un site intranet (*Sharepoint*) a été mis en place au premier semestre 2018 pour faciliter la mise à disposition de documents explicatifs, supports de formation, documents légaux et techniques facilitant l'orientation des collaborateurs (*référénts et délégués*) de protection des données désignés par la direction des administrations et organismes étatiques pour suivre les dossiers en interne. Le Commissariat a organisé par ailleurs plusieurs séances de formation dans les locaux de l'INAAP, notamment au sujet des droits des personnes concernées et de l'attitude correcte à adopter en cas d'exercice de ces derniers ou de réclamation des administrés. Un atelier interactif guidait les participants dans la rédaction des notices ou mentions d'information au moyen desquelles l'administration doit assurer la transparence à l'égard des personnes dont les données font l'objet d'un traitement par ses agents et services.

La loi du 31 août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) est venue préciser dans ses articles 56 à 61 les missions du Commissariat dont elle a consacré l'organisation.

Outre son rôle consultatif et de promotion des bonnes pratiques en matière de protection des données, l'accent est mis sur l'accompagnement des chefs d'administration dans la gestion de la conformité des activités de traitement des données de leurs services. Le Commissariat est appelé

aussi à soutenir l'action des délégués désignés par leur hiérarchie pour suivre en interne les questions en contribuant à une interprétation uniforme et application cohérente des règles légales à travers l'administration étatique. Il peut être investi formellement de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) non seulement par les ministères et administrations mais également par les communes depuis que l'insertion de l'article 58 dans le projet de loi a ouvert la voie à cette extension de son champ d'activité. Pour être en mesure d'assurer ses missions, les effectifs du Commissariat ont été renforcés de trois collaborateurs (dont deux juristes spécialisés) depuis la nomination du Commissaire du Gouvernement adjoint.

Il pourra donc déployer son activité de façon plus effective après leur entrée en service. Les travaux préparatoires relatifs aux analyses d'impact/vie privée devenues obligatoires pour les traitements comportant des risques élevés ont été engagés et des canevas modèles développés en collaboration notamment avec quelques entités impliquées dans de tels traitements de données sensibles ou relatifs à des personnes vulnérables.

Cet exercice d'autodiagnostic de conformité figure parmi les outils les plus exigeants introduits avec la responsabilisation accrue des acteurs. Il nécessite non seulement l'étude de la licéité des utilisations, et transmissions de données et de la proportionnalité de leur traitement (au regard des finalités déterminées et des besoins découlant des missions légales des organismes publics), mais également un examen critique des mesures préventives techniques et d'encadrement organisationnel en place, et de leur adéquation compte tenu des risques/vie privée (degré de probabilité et de gravité).

D. ANNEXES

D.1 Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de l'année 2018

15 janvier	Visite de travail de Mme Violeta Bulc, Commissaire européenne aux transports
18 janvier	Visite de M. Michel Barnier, Négociateur en chef de la Commission européenne dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne
4 - 6 février	Visite de travail de M. Bodo Ramelow, Ministre-président du Land de Thuringe
7 mars	Visite de travail de M. Donald Tusk, Président du Conseil européen
8 - 9 mars	Visite de travail de M. Juha Sipilä, Premier Ministre de Finlande
9 - 11 mars	Visite de travail de M. Stefan Löfven, Premier Ministre de Suède
12 mars	Visite de travail de Mme Malu Dreyer, Ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat
26 avril	Visite de travail de M. Youssef Chahed, Premier Ministre de la République de Tunisie
3 mai	Visite de M. Andrej Danko, Président du Parlement de la République de Slovaquie
10 - 13 mai	Visite de travail de M. Alexander Nikitin, Gouverneur de la région de Tambov, Fédération de Russie
18 mai	Visite officielle de M. François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale de la République française
23 - 25 mai	Visite d'État du Roi et de la Reine du Royaume des Pays-Bas
3 - 4 juin	Visite de travail de M. Armin Laschet, Ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
14 juin	Visite de travail de M. Willy Borsus, Ministre-président du gouvernement wallon.
20 juin	Visite de travail de Mme Sushma Swaraj, Ministre des Affaires étrangères de la République de l'Inde
21 juin	Visite de travail de M. Tobias Hans, Ministre-président de Sarre
25 juin	Visite de travail de M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse
27 juin	- Visite de travail de M. Andrej Plenković, Premier Ministre de la République de Croatie - Visite de travail de M. Miro Cerar, Premier Ministre de la République de Slovénie
3 septembre	Visite des vétérans de la Guerre de Corée
6 septembre	Réunion des Premiers Ministres BENELUX élargie au Château de Bourglinster
11 septembre	Visite de M. Gregor Gysi, député au Bundestag de la République fédérale d'Allemagne
3 octobre	Visite de travail de Son Excellence Mme Louise Mushikiwabo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Rwanda

D.2 Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2018

21 - 25 janvier	World Economic Forum à Davos
29 janvier - 2 février	Lancement du satellite GovSat-1 à Cape Canaveral, États-Unis d'Amérique
5 - 6 février	Visite de travail à Ljubljana
18 - 20 février	68 ^{ème} Berlinale
23 février	Conseil européen informel des CEEG à Bruxelles - Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel
5 mars	Visite de travail à Dublin
14 mars	Visite de travail à Londres
17 mars	Remise du Steiger Award à Dortmund
19 - 21 mars	Visite d'État en République française
21 - 23 mars	Conseil européen informel des CEEG et Sommet de la zone euro à Bruxelles
10 mai	Remise du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle
16 - 17 mai	Sommet Balkans occidentaux à Sofia
30 mai	Intervention au Parlement européen à Strasbourg
21 - 22 juin	Visite à Londres à l'occasion de la Fête nationale luxembourgeoise
28 - 29 juin	Conseil européen des CEEG à Bruxelles
30 juin - 3 juillet	Déplacement officiel en République de Corée
11 - 12 juillet	Sommet OTAN à Bruxelles
5 septembre	Visite de la Bertelsmann Stiftung à Gütersloh
25 - 28 septembre	Déplacement officiel à New York (États-Unis d'Amérique) à l'occasion de la 73 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
17 - 18 octobre	Conseil européen des CEEG et Sommet de la zone euro à Bruxelles
18 - 19 octobre	12 ^{ème} Sommet Europe-Asie (ASEM) « Global partners for global challenges » à Bruxelles
27 - 28 octobre	Visite à Prague à l'occasion du 100 ^{ème} anniversaire de la fondation de l'État tchèque indépendant
9 - 11 novembre	Déplacement officiel à Paris à l'occasion de la manifestation commémorative du centenaire de l'armistice de 1918
13 - 14 novembre	Déplacement à Copenhague à l'occasion de la réunion informelle de l'ALDE
24 - 25 novembre	Conseil européen des CEEG Brexit à Bruxelles
13 - 14 décembre	Conseil européen des CEEG à Bruxelles

D.3 Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2018

4 janvier	Réception de Nouvel An de la Presse
8 janvier	- Réception de Nouvel An de la Chambre des Députés - Réception de Nouvel An de la Chambre des Salariés - Visite du Nonce Apostolique
12 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Ramoneurs-Fumistes
7 février	Visite de la Cour de Justice de l'Union européenne
8 février	BlackRock Conference promoting diversity à l'Abbaye de Neumünster
9 février	50 ^{ème} Cortège Saint-Valentin
3 mars	Visite au 35 ^{ème} Festival des migrants à la Luxexpo The Box
6 mars	- Remise d'une bretzel par la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries - Entretien avec une délégation de la FDP-Bundestagsfraktion à la Banque européenne d'investissement (BEI) - Soirée d'inauguration «Lëtz introduce the UL Incubator to the Luxembourgish startup ecosystem» à l'Université de Luxembourg
7 mars	10 ^{ème} anniversaire de l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises à la Chambre de Commerce
8 mars	100 ^{ème} anniversaire de la Boucherie Salaisons Meyer à Bascharage
9 mars	Séminaire du Club de Venise « Open Government and Open Data : New Horizons for Communication and Public Access to Information » à Luxembourg-Kirchberg
13 mars	- 2018 Woman for the Future Award à la Banque européenne d'investissement (BEI) - Conférence Allen&Overy « Crypto challenge and digitalization » au Tramschapp
15 mars	50 ^{ème} anniversaire de l'Association luxembourgeoise des Pilotes de ligne
16 mars	Cérémonie d'ouverture Hackathon au Forum Geesseknäppchen
26 mars	10 ^{ème} anniversaire e-Kenz à Luxembourg
28 mars	Assemblée générale de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL)
18 avril	Visite du Lycée Aline Mayrisch et participation à une table ronde
20 avril	Consultations citoyennes à Esch-Belval
24 avril	Déclaration sur l'État de la Nation à la Chambre des Députés
5 mai	Soirée de Gala de la Table ronde luxembourgeoise au Château d'Urspelt
6 mai	125 ^{ème} anniversaire de la Leidelenger Musek
7 mai	Inauguration du Lycée Vauban
8 mai	Discours à la soirée de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises
9 mai	Fête de l'Europe au Lycée Robert Schuman
31 mai	30 ^{ème} anniversaire de Luxembourg Air Rescue
4 juin	1 ^{er} coup de pelle pour le bâtiment Jean Monnet 02 à Luxembourg-Kirchberg
5 juin	100 ^{ème} anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurance (ALEBA)
6 juin	- Discours d'ouverture à la conférence digitalisation dans l'artisanat à la Chambre des Métiers - 35 ^{ème} anniversaire de Déi Greng à Esch-Belval
7 juin	Discours à l'assemblée générale des Femmes libérales à Hamm
8 juin	Conférence du Jeune Barreau à Luxembourg-Kirchberg

13 juin	Visite de l'entreprise MODULOR Menuiserie&Design à Mersch
15 juin	10 ^{ème} anniversaire de MIXvoip à Steinsel
17 juin	- Inauguration du Monument à la Mémoire des Victimes de la Shoah à Luxembourg-Ville - En Dag um Bauerenhaff à Herborn
18 juin	- Cérémonie du bouquet du projet « Domaine de l'Europe-Kiem lot 2 » à Luxembourg-Kirchberg - Soirée des volontaires des Jeunes entrepreneurs Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg - Inauguration du bureau Jemic à Itzig
23 juin	Fête nationale
25 juin	60 ^{ème} anniversaire de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO)/ Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) à Capellen
5 juillet	Présentation Family Business Network à Grevenmacher
6 juillet	Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat européen de l'École européenne à Mondorf-les-Bains
9 juillet	15 ^{ème} anniversaire de l'Hôpital Kirchberg
13 juillet	50 ^{ème} anniversaire de la Confrérie St. Cunibert à Ehnen
16 juillet	Visite du port de Mertert
28 août	Visite de Circuit Foil Luxembourg à Wiltz
2 septembre	Ouverture du Wäibuer à Schwebsange
3 septembre	- Visite du Foyer Leir à Bonnevoie - Pose de la première pierre du Mama Shelter à Luxembourg-Kirchberg
6 septembre	Consultations citoyennes à la Philharmonie
16 septembre	Porte ouverte de la Fairkoperativ: visite de la Ferme Elsen à Mersch
18 septembre	Eltrona lancement DOCSIS 3.1. à Luxembourg
20 septembre	Événement Skeeled à Bascharage
21 septembre	- Visite du Landesuebstbauereveräin au Conseil de Gouvernement - Pose de la 1 ^{ère} pierre du Centre National de Crise à Senningen - Séance académique du Collège médical à Luxembourg-Ville - 100 ^{ème} anniversaire Frères Hoffmann à Mersch
22 septembre	- 60 ^{ème} anniversaire de l'Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL) au Limpertsberg - Lëtzebuenger Filmpräis
30 septembre	25 ^{ème} anniversaire Radio 100,7
1 octobre	- Fête Saint-Michel de la Police grand-ducale - Visite des Jongwënzer Vinsmoselle à Grevenmacher
2 octobre	Inauguration du Parc d'Activité Syrdall à Niederaanven
3 octobre	- Fête du Bouquet de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) à Luxembourg-Kirchberg - Réception du Barreau de Luxembourg
4 octobre	1 ^{er} coup de pelle des futures infrastructures des Centres de Compétences de l'Artisanat à Bettembourg
7 octobre	Journée de Commémoration nationale
8 novembre	30 ^{ème} anniversaire KPMG
9 novembre	Dévoilement de la plaque commémorative de la Shoah
11 novembre	Cérémonie de commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale
13 novembre	Luxembourg Internet Days
14 novembre	Inauguration de l'Extension du City Concorde

19 novembre	20ème anniversaire de l'association HELP
29 novembre	Remise des diplômes fin d'apprentissage de la Chambre des métiers
30 novembre	Researchers' Days 2018
3 décembre	25 ^{ème} anniversaire de Info-Handicap-film